

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3028

5 novembre 2015

SOMMAIRE

8F Leasing S.A.	145307	Keystone Pik S.à r.l.	145335
Accel London Investments IX S.à r.l.	145308	Kheiron S.à r.l.	145341
A.I.R. et C.	145339	Kichechef exploitation S.à r.l.	145338
Immovent	145305	Kiliteam V	145339
Impex Overseas Trading Holding S.A.	145305	Kiss Energy S.à r.l.	145306
Infigen Energy Finance (Lux) S.à r.l.	145305	Knowles Luxembourg International S.à r.l.	145338
Innovent S.A.	145306	Knowles Luxembourg S.à r.l.	145339
Insight FGL Holding Company S.à r.l.	145298	Knowles Luxembourg Services S.à r.l.	145338
International Duty Free S.A.	145306	Kosp Investissement S.A.	145341
International Radio Networks Holding S.A.	145306	Kraftwerk S.A.	145335
INTTAX S.à r.l.	145307	K.S. Investments S.A.	145333
Ipico S.A. SPF	145307	Kuwaiti Algerian Investment Company S.A.	145333
Ipico S.A. SPF	145307	La Leche League Luxembourg association sans but lucratif	145342
IPSE Dixit Holding S.A.	145319	Lanchester S.A.	145341
IPSE Dixit Holding S.à r.l.	145319	LANDIMMO Real Estate S.à r.l.	145332
IT Consulting and Development S.à r.l.	145308	Learmonth Sàrl	145342
I.V. Ory S.A.-SPF	145331	L'Européenne de l'Immobilier S.A.	145342
J2B Consultants S.à r.l.	145333	Leveraged Capital Holdings S.à r.l.	145343
Jardemer S.A.	145319	Lipizzaner S.à r.l.	145343
Jesaja	145332	Lisyanskorneftgaz S.à r.l.	145343
JLD Activity S.à r.l.	145332	Logwin AG	145342
JP Commercial VIII S.à r.l.	145332	L Real Estate	145339
Juler Holding S.à r.l.	145329	LSF 12 S.à r.l.	145329
Juttel S.à r.l.	145333	LSREF3 Datona Investments S.à r.l.	145329
JWL S.à r.l.	145333	Luxcom Mallorca S.à r.l.	145344
Kaloo S.à r.l.	145334	LuxHedge	145343
Kanzuga S.A.	145338	LuxHedge IP S.à r.l.	145344
Kanzuga S.A.	145305	Lux Parrot S.à r.l.	145343
Kapellen S.à r.l.	145334	Magnate S.à r.l.	145340
Kappa Investments S.A.	145340	MEGR S.à r.l.	145344
Kashevarmorneftgaz S.à r.l.	145335	Purplefield S.A.	145341
Kaya Finance S.A.	145340	Somsis	145334
KCH Even Markt S.à r.l.	145340		
Kerta S.à r.l.	145335		
Keystone Pik S.à r.l.	145336		

Insight FGL Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 199.191.

In the year two thousand and fifteen, on the eighth day of September.

Before us, Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed,

THERE APPEARED:

Insight Venture Partners IX, L.P., registered under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands and registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships under number MC-78025,

here represented by Mrs Maria Grosbusch, juriste, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal;

Insight Venture Partners (Cayman) IX, L.P., registered under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands and registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships under number MC-78026,

here represented by Mrs Maria Grosbusch, previously named, by virtue of a proxy, given under private seal;

Insight Venture Partners (Delaware) IX, L.P., registered under the laws of the State of Delaware, registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County 19801, under authentication number with the Secretary of the State of Delaware 1858663,

here represented by Mrs Maria Grosbusch, previously named, by virtue of a proxy, given under private seal;

Insight Venture Partners IX (Co-Investors), L.P., registered under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands and registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships under number MC-78024, here represented by Mrs Maria Grosbusch, previously named, by virtue of a proxy, given under private seal;

Insight Venture Partners Growth-Buyout Coinvestment Fund, L.P., registered under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands and registered with the Registrar of Exempted Limited Companies under number MC-78844,

here represented by Mrs Maria Grosbusch, previously named, by virtue of a proxy, given under private seal;

Insight Venture Partners Growth-Buyout Coinvestment Fund (B), L.P., registered under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands and registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships under number MC-81435,

here represented by Mrs Maria Grosbusch, previously named, by virtue of a proxy, given under private seal;

Insight Venture Partners Growth-Buyout Coinvestment Fund (Cayman), L.P., registered under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands and registered with the Registrar of Exempted Companies under number MC-78845,

here represented by Mrs Maria Grosbusch, previously named, by virtue of a proxy, given under private seal;

Insight Venture Partners Growth-Buyout Coinvestment Fund (Delaware), L.P., registered under the laws of the State of Delaware, having its registered office at the Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, 19801, and registered with with the Secretary of State of the State of Delaware under number 1910076,

here represented by Mrs Maria Grosbusch, previously named, by virtue of a proxy, given under private seal;

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders of Insight FGL Holding Company S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 199.191, incorporated by a deed enacted by Maître Jean-Paul Meyers acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on July 30, 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company"). The articles of association have not been amended since.

The appearing parties, representing the entire share capital, declare having waived any notice requirement, the general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda

1. Decision to increase the share capital of the Company by an amount of eight hundred thousand euro (EUR 800,000) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) up to eight hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 812,500) through the issuance of eighty million (80,000,000) shares having a nominal value of one cent (EUR 0.01), subdivided as follows:

- eight million (8,000,000) class A shares;
- eight million (8,000,000) class B shares;
- eight million (8,000,000) class C shares;
- eight million (8,000,000) class D shares;
- eight million (8,000,000) class E shares;
- eight million (8,000,000) class F shares;
- eight million (8,000,000) class G shares;
- eight million (8,000,000) class H shares;
- eight million (8,000,000) class I shares; and
- eight million (8,000,000) class J shares.

2. Amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company.

Having duly considered each item on the agenda, the general meeting of shareholders unanimously takes, and requires the notary to enact, the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders decides to increase the Company's share capital by an amount of eight hundred thousand euro (EUR 800,000) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) up to eight hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 812,500) through the issuance of eighty million (80,000,000) shares having a nominal value of one cent (EUR 0.01), subdivided as follows:

- eight million (8,000,000) class A shares;
- eight million (8,000,000) class B shares;
- eight million (8,000,000) class C shares;
- eight million (8,000,000) class D shares;
- eight million (8,000,000) class E shares;
- eight million (8,000,000) class F shares;
- eight million (8,000,000) class G shares;
- eight million (8,000,000) class H shares;
- eight million (8,000,000) class I shares; and
- eight million (8,000,000) class J shares.

The new shares issued have been subscribed as follows:

- (i) two million seven hundred eleven thousand six hundred eighty (2,711,680) class A shares, (ii) two million seven hundred eleven thousand six hundred eighty (2,711,680) class B shares, (iii) two million seven hundred eleven thousand six hundred eighty (2,711,680) class C shares, (iv) two million seven hundred eleven thousand six hundred eighty (2,711,680) class D shares, (v) two million seven hundred eleven thousand six hundred eighty (2,711,680) class E shares, (vi) two million seven hundred eleven thousand six hundred eighty (2,711,680) class F shares, (vii) two million seven hundred eleven thousand six hundred eighty (2,711,680) class G shares, (viii) two million seven hundred eleven thousand six hundred eighty (2,711,680) class H shares, (ix) two million seven hundred eleven thousand six hundred eighty (2,711,680) class I shares and (x) two million seven hundred eleven thousand six hundred eighty (2,711,680) class J shares have been subscribed by Insight Venture Partners IX, L.P., aforementioned, for the price of two hundred seventy-one thousand one hundred sixty-eight euro (EUR 271,168);

- (i) one million three hundred forty-seven thousand three hundred twenty-eight (1,347,328) class A shares, (ii) one million three hundred forty-seven thousand three hundred twenty-eight (1,347,328) class B shares, (iii) one million three hundred forty-seven thousand three hundred twenty-eight (1,347,328) class C shares, (iv) one million three hundred forty-seven thousand three hundred twenty-eight (1,347,328) class D shares, (v) one million three hundred forty-seven thousand three hundred twenty-eight (1,347,328) class E shares, (vi) one million three hundred forty-seven thousand three hundred twenty-eight (1,347,328) class F shares, (vii) one million three hundred forty-seven thousand three hundred twenty-eight (1,347,328) class G shares, (viii) one million three hundred forty-seven thousand three hundred twenty-eight (1,347,328) class H shares, (ix) one million three hundred forty-seven thousand three hundred twenty-eight (1,347,328) class I shares and (x) one million three hundred forty-seven thousand three hundred twenty-eight (1,347,328) class J shares have been subscribed by Insight Venture Partners (Cayman) IX, L.P., aforementioned, for the price of one hundred thirty-four thousand seven hundred thirty-two euro and eighty cents (EUR 134,732.80);

- (i) two hundred eighty-seven thousand two hundred ninety-six (287,296) class A shares, (ii) two hundred eighty-seven thousand two hundred ninety-six (287,296) class B shares, (iii) two hundred eighty-seven thousand two hundred ninety-six (287,296) class C shares, (iv) two hundred eighty-seven thousand two hundred ninety-six (287,296) class D shares, (v) two hundred eighty-seven thousand two hundred ninety-six (287,296) class E shares, (vi) two hundred eighty-seven thousand two hundred ninety-six (287,296) class F shares, (vii) two hundred eighty-seven thousand two hundred ninety-six (287,296) class G shares, (viii) two hundred eighty-seven thousand two hundred ninety-six (287,296) class H shares, (ix) two hundred eighty-seven thousand two hundred ninety-six (287,296) class I shares and (x) two hundred eighty-seven thousand two hundred ninety-six (287,296) class J shares have been subscribed by Insight Venture Partners (Delaware) IX, L.P., aforementioned, for the price of twenty-eight thousand seven hundred twenty-nine euro and sixty cents (EUR 28,729.60);

- (i) fifty-three thousand six hundred ninety-six (53,696) class A shares, (ii) class B shares, (iii) fifty-three thousand six hundred ninety-six (53,696) class C shares, (iv) fifty-three thousand six hundred ninety-six (53,696) class D shares, (v) fifty-three thousand six hundred ninety-six (53,696) class E shares, (vi) fifty-three thousand six hundred ninety-six (53,696) class F shares, (vii) fifty-three thousand six hundred ninety-six (53,696) class G shares, (viii) fifty-three thousand six hundred ninety-six (53,696) class H shares, (ix) fifty-three thousand six hundred ninety-six (53,696) class I shares and (x) fifty-three thousand six hundred ninety-six (53,696) class J shares have been subscribed by Insight Venture Partners IX (Co-Investors), L.P., aforementioned, for the price of five thousand three hundred sixty-nine euro and sixty cents (EUR 5,369.60);

- (i) one million forty-two thousand five hundred sixty (1,042,560) class A shares, (ii) one million forty-two thousand five hundred sixty (1,042,560) class B shares, (iii) one million forty-two thousand five hundred sixty (1,042,560) class C shares, (iv) one million forty-two thousand five hundred sixty (1,042,560) class D shares, (v) one million forty-two thousand five hundred sixty (1,042,560) class E shares, (vi) one million forty-two thousand five hundred sixty (1,042,560) class F shares, (vii) one million forty-two thousand five hundred sixty (1,042,560) class G shares, (viii) one million forty-two thousand five hundred sixty (1,042,560) class H shares, (ix) one million forty-two thousand five hundred sixty (1,042,560) class I shares and (x) one million forty-two thousand five hundred sixty (1,042,560) class J shares have been subscribed by Insight Venture Partners Growth-Buyout Coinvestment Fund, L.P., aforementioned, for the price of one hundred four thousand two hundred fifty-six euro (EUR 104,256);

- (i) nine hundred forty-eight thousand five hundred forty-four (948,544) class A shares, (ii) nine hundred forty-eight thousand five hundred forty-four (948,544) class B shares, (iii) nine hundred forty-eight thousand five hundred forty-four (948,544) class C shares, (iv) nine hundred forty-eight thousand five hundred forty-four (948,544) class D shares, (v) nine hundred forty-eight thousand five hundred forty-four (948,544) class E shares, (vi) nine hundred forty-eight thousand five hundred forty-four (948,544) class F shares, (vii) nine hundred forty-eight thousand five hundred forty-four (948,544) class G shares, (viii) nine hundred forty-eight thousand five hundred forty-four (948,544) class H shares, (ix) nine hundred forty-eight thousand five hundred forty-four (948,544) class I shares and (x) nine hundred forty-eight thousand five hundred forty-four (948,544) class J shares have been subscribed by Insight Venture Partners Growth-Buyout Coinvestment Fund (B), L.P., aforementioned, for the price of ninety-four thousand eight hundred fifty-four euro and forty cents (EUR 94,854.40);

- (i) eight hundred thirty-eight thousand two hundred eight (838,208) class A shares, (ii) eight hundred thirty-eight thousand two hundred eight (838,208) class B shares, (iii) eight hundred thirty-eight thousand two hundred eight (838,208) class C shares, (iv) eight hundred thirty-eight thousand two hundred eight (838,208) class D shares, (v) eight hundred thirty-eight thousand two hundred eight (838,208) class E shares, (vi) eight hundred thirty-eight thousand two hundred eight (838,208) class F shares, (vii) eight hundred thirty-eight thousand two hundred eight (838,208) class G shares, (viii) eight hundred thirty-eight thousand two hundred eight (838,208) class H shares, (ix) eight hundred thirty-eight thousand two hundred eight (838,208) class I shares and (x) eight hundred thirty-eight thousand two hundred eight (838,208) class J shares have been subscribed by Insight Venture Partners Growth-Buyout Coinvestment Fund (Cayman) L.P., aforementioned, for the price of eighty-three thousand eight hundred twenty euro and eighty cents (EUR 83,820.80); and

- (i) seven hundred seventy thousand six hundred eighty-eight (770,688) class A shares, (ii) seven hundred seventy thousand six hundred eighty-eight (770,688) class B shares, (iii) seven hundred seventy thousand six hundred eighty-eight (770,688) class C shares, (iv) seven hundred seventy thousand six hundred eighty-eight (770,688) class D shares, (v) seven hundred seventy thousand six hundred eighty-eight (770,688) class E shares, (vi) seven hundred seventy thousand six hundred eighty-eight (770,688) class F shares, (vii) seven hundred seventy thousand six hundred eighty-eight (770,688) class G shares, (viii) seven hundred seventy thousand six hundred eighty-eight (770,688) class H shares, (ix) seven hundred seventy thousand six hundred eighty-eight (770,688) class I shares and (x) seven hundred seventy thousand six hundred eighty-eight (770,688) class J shares have been subscribed by Insight Venture Partners Growth-Buyout Coinvestment Fund (Delaware) L.P., aforementioned, for the price of seventy-seven thousand sixty-eight euro and eighty cents (EUR 77,068.80);

The shares so subscribed have been fully paid-up by incorporation of existing reserves in an amount of eight hundred thousand euro (EUR 800,000) in the share capital of the Company, to which all shareholders agree.

Proof of the existence of the above-mentioned reserves has been provided to the notary through an interim balance sheet dated 8 September 2015.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the general meeting of shareholders decides to amend article 5.1 of the articles of association of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

“**5.1.** The Company's share capital is set at eight hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 812,500), represented by (i) eight million one hundred twenty-five thousand (8,125,000) class A shares, (ii) eight million one hundred twenty-five thousand (8,125,000) class B shares, (iii) eight million one hundred twenty-five thousand (8,125,000) class C shares, (iv) eight million one hundred twenty-five thousand (8,125,000) class D shares, (v) eight million one hundred twenty-five thousand (8,125,000) class E shares, (vi) eight million one hundred twenty-five thousand (8,125,000) class F shares, (vii) eight million one hundred twenty-five thousand (8,125,000) class G shares, (viii) eight million one hundred twenty-five thousand (8,125,000) class H shares, (ix) eight million one hundred twenty-five thousand (8,125,000) class I shares and (x) eight million one hundred twenty-five thousand (8,125,000) class J shares, each having a nominal value of one cent (EUR 0.01) (the share classes A to J, as described above, are together referred to as the “Shares”).”

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at two thousand five hundred euro.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille quinze, le huit septembre.

Par-devant nous, Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

ONT COMPARU:

Insight Venture Partners IX, L.P., immatriculée selon les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Caïmans et immatriculée auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships sous le numéro MC-78025,

dûment représentée par Madame Maria Grosbusch, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé;

Insight Venture Partners (Cayman) IX, L.P., immatriculée selon les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Caïmans et immatriculée auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships sous le numéro MC-78026,

dûment représentée par Madame Maria Grosbusch, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé;

Insight Venture Partners (Delaware) IX, L.P., immatriculée selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County 19801, immatriculée auprès du Secretary of the State of Delaware sous le numéro d'authentification 1858663,

dûment représentée par Madame Maria Grosbusch, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé;

Insight Venture Partners IX (Co-Investors), L.P., immatriculée selon les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Caïmans et immatriculée auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships sous le numéro MC-78024,

dûment représentée par Madame Maria Grosbusch, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé;

Insight Venture Partners Growth-Buyout Coinvestment Fund, L.P., immatriculée selon les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Caïmans et immatriculée auprès du Registrar of Exempted Limited Companies sous le numéro MC-78844,

dûment représentée par Madame Maria Grosbusch, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé;

Insight Venture Partners Growth-Buyout Coinvestment Fund (B), L.P., immatriculée selon les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Caïmans et immatriculée auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships sous le numéro MC-81435,

dûment représentée par Maria Grosbusch, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé;

Insight Venture Partners Growth-Buyout Coinvestment Fund (Cayman), L.P., immatriculée selon les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Caïmans et immatriculée auprès du Registrar of Exempted Limited Companies sous le numéro MC-78845, dûment représentée par Madame Maria Grosbusch, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé; et

Insight Venture Partners Growth-Buyout Coinvestment Fund (Delaware), L.P., immatriculée selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County 19801, immatriculée auprès du Secretary of the State of Delaware sous le numéro d'authentification 1910076,

dûment représentée par Madame Maria Grosbusch, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesdites procurations signées ne varietur par la mandataire des parties comparantes et par le notaire resteront annexés au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes sont tous les associés de Insight FGL Holding Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 199.191, constituée selon acte reçu par Maître Jean-Paul Meyers, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 30 juillet 2015, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

Les parties comparantes représentant l'intégralité du capital social et ayant renoncé à toute formalité de convocation, l'assemblée générale des associés est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Décision relative à l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de huit cent mille euros (EUR 800.000) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à huit cent douze mille cinq cents euros (EUR 812.500) par l'émission de quatre-vingt millions (80.000.000) parts sociales ayant chacune une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01), subdivisées comme suit:

- huit millions (8.000.000) parts sociales de catégorie A;
- huit millions (8.000.000) parts sociales de catégorie B;
- huit millions (8.000.000) parts sociales de catégorie C;
- huit millions (8.000.000) parts sociales de catégorie D;
- huit millions (8.000.000) parts sociales de catégorie E;
- huit millions (8.000.000) parts sociales de catégorie F;
- huit millions (8.000.000) parts sociales de catégorie G;
- huit millions (8.000.000) parts sociales de catégorie H;
- huit millions (8.000.000) parts sociales de catégorie I; et
- huit millions (8.000.000) parts sociales de catégorie J.

2. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société.

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l'ordre du jour, l'assemblée générale des associés adopte à l'unanimité et requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de huit cent mille euros (EUR 800.000) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à huit cent douze mille cinq cents euros (EUR 812.500) par l'émission de quatre-vingt millions (80.000.000) parts sociales ayant chacune une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01), subdivisées comme suit:

- huit millions (8.000.000) parts sociales de catégorie A;
- huit millions (8.000.000) parts sociales de catégorie B;
- huit millions (8.000.000) parts sociales de catégorie C;
- huit millions (8.000.000) parts sociales de catégorie D;
- huit millions (8.000.000) parts sociales de catégorie E;
- huit millions (8.000.000) parts sociales de catégorie F;
- huit millions (8.000.000) parts sociales de catégorie G;
- huit millions (8.000.000) parts sociales de catégorie H;
- huit millions (8.000.000) parts sociales de catégorie I; et
- huit millions (8.000.000) parts sociales de catégorie J.

Les nouvelles parts sociales émises ont été souscrites comme suit:

- (i) deux millions sept cent onze mille six cent quatre-vingt (2.711.680) parts sociales de catégorie A, (ii) deux millions sept cent onze mille six cent quatre-vingt (2.711.680) parts sociales de catégorie B, (iii) deux millions sept cent onze mille six cent quatre-vingt (2.711.680) parts sociales de catégorie C, (iv) deux millions sept cent onze mille six cent quatre-vingt (2.711.680) parts sociales de catégorie D, (v) deux millions sept cent onze mille six cent quatre-vingt (2.711.680) parts sociales de catégorie E, (vi) deux millions sept cent onze mille six cent quatre-vingt (2.711.680) parts sociales de catégorie F, (vii) deux millions sept cent onze mille six cent quatre-vingt (2.711.680) parts sociales de catégorie G, (viii) deux millions sept cent onze mille six cent quatre-vingt (2.711.680) parts sociales de catégorie H, (ix) deux millions sept cent onze mille six cent quatre-vingt (2.711.680) parts sociales de catégorie I et (x) deux millions sept cent onze mille six cent quatre-vingt (2.711.680) parts sociales de catégorie J ont été souscrites par Insight Venture Partners IX, L.P., prénommée, pour un prix de deux cent soixante-onze mille cent soixante-huit euros (EUR 271.168);

- (i) un million trois cent quarante-sept mille trois cent vingt-huit (1.347.328) parts sociales de catégorie A, (ii) un million trois cent quarante-sept mille trois cent vingt-huit (1.347.328) parts sociales de catégorie B, (iii) un million trois cent quarante-sept mille trois cent vingt-huit (1.347.328) parts sociales de catégorie C, (iv) un million trois cent quarante-sept mille trois cent vingt-huit (1.347.328) parts sociales de catégorie D, (v) un million trois cent quarante-sept mille trois cent vingt-huit (1.347.328) parts sociales de catégorie E, (vi) un million trois cent quarante-sept mille trois cent vingt-huit (1.347.328) parts sociales de catégorie F, (vii) un million trois cent quarante-sept mille trois cent vingt-huit (1.347.328) parts sociales de catégorie G, (viii) un million trois cent quarante-sept mille trois cent vingt-huit (1.347.328) parts sociales de catégorie H, (ix) un million trois cent quarante-sept mille trois cent vingt-huit (1.347.328) parts sociales de catégorie I et (x) un million trois cent quarante-sept mille trois cent vingt-huit (1.347.328) parts sociales de catégorie J ont été souscrites par Insight Venture Partners (Cayman) IX, L.P., prénommée, pour un prix de cent trente-quatre mille sept cent trente-deux euros et quatre-vingt cents (EUR 134.732,80);

- (i) deux cent quatre-vingt-sept mille deux cent quatre-vingt-seize (287.296) parts sociales de catégorie A, (ii) deux cent quatre-vingt-sept mille deux cent quatre-vingt-seize (287.296) parts sociales de catégorie B, (iii) deux cent quatre-vingt-sept mille deux cent quatre-vingt-seize (287.296) parts sociales de catégorie C, (iv) deux cent quatre-vingt-sept mille deux cent quatre-vingt-seize (287.296) parts sociales de catégorie D, (v) deux cent quatre-vingt-sept mille deux cent quatre-vingt-seize (287.296) parts sociales de catégorie E, (vi) deux cent quatre-vingt-sept mille deux cent quatre-vingt-seize (287.296) parts sociales de catégorie F, (vii) deux cent quatre-vingt-sept mille deux cent quatre-vingt-seize (287.296) parts sociales de catégorie G, (viii) deux cent quatre-vingt-sept mille deux cent quatre-vingt-seize (287.296) parts sociales de catégorie H, (ix) deux cent quatre-vingt-sept mille deux cent quatre-vingt-seize (287.296) parts sociales de catégorie I et (x) deux cent quatre-vingt-sept mille deux cent quatre-vingt-seize (287.296) parts sociales de catégorie J ont été souscrites par Insight Venture Partners (Delaware) IX, L.P., prénommée, pour un prix de vingt-huit mille sept cent vingt-neuf euros et soixante cents (EUR 28.729,60);

- (i) cinquante-trois mille six cent quatre-vingt-seize (53.696) parts sociales de catégorie A, (ii) cinquante-trois mille six cent quatre-vingt-seize (53.696) parts sociales de catégorie B, (iii) cinquante-trois mille six cent quatre-vingt-seize (53.696) parts sociales de catégorie C, (iv) cinquante-trois mille six cent quatre-vingt-seize (53.696) parts sociales de catégorie D, (v) cinquante-trois mille six cent quatre-vingt-seize (53.696) parts sociales de catégorie E, (vi) cinquante-trois mille six cent quatre-vingt-seize (53.696) parts sociales de catégorie F, (vii) cinquante-trois mille six cent quatre-vingt-seize (53.696) parts sociales de catégorie G, (viii) cinquante-trois mille six cent quatre-vingt-seize (53.696) parts sociales de catégorie H, (ix) cinquante-trois mille six cent quatre-vingt-seize (53.696) parts sociales de catégorie I et (x) cinquante-trois mille six cent quatre-vingt-seize (53.696) parts sociales de catégorie J ont été souscrites par Insight Venture Partners IX (Co-Investors), L.P., prénommée, pour un prix de cinq mille trois cent soixante-neuf euros et soixante cents (EUR 5.369,60);

- (i) un million quarante-deux mille cinq cent soixante (1.042.560) parts sociales de catégorie A, (ii) un million quarante-deux mille cinq cent soixante (1.042.560) parts sociales de catégorie B, (iii) un million quarante-deux mille cinq cent soixante (1.042.560) parts sociales de catégorie C, (iv) un million quarante-deux mille cinq cent soixante (1.042.560) parts sociales de catégorie D, (v) un million quarante-deux mille cinq cent soixante (1.042.560) parts sociales de catégorie E, (vi) un million quarante-deux mille cinq cent soixante (1.042.560) parts sociales de catégorie F, (vii) un million quarante-deux mille cinq cent soixante (1.042.560) parts sociales de catégorie G, (viii) un million quarante-deux mille cinq cent soixante (1.042.560) parts sociales de catégorie H, (ix) un million quarante-deux mille cinq cent soixante (1.042.560) parts sociales de catégorie I et (x) un million quarante-deux mille cinq cent soixante (1.042.560) parts sociales de catégorie J ont été souscrites par Insight Venture Partners Growth-Buyout Coinvestment Fund, L.P., prénommée, pour un prix de cent quatre mille deux cent cinquante-six euros (EUR 104.256);

- (i) neuf cent quarante-huit mille cinq cent quarante-quatre (948.544) parts sociales de catégorie A, (ii) neuf cent quarante-huit mille cinq cent quarante-quatre (948.544) parts sociales de catégorie B, (iii) neuf cent quarante-huit mille cinq cent quarante-quatre (948.544) parts sociales de catégorie C, (iv) neuf cent quarante-huit mille cinq cent quarante-quatre (948.544) parts sociales de catégorie D, (v) neuf cent quarante-huit mille cinq cent quarante-quatre (948.544) parts sociales de catégorie E, (vi) neuf cent quarante-huit mille cinq cent quarante-quatre (948.544) parts sociales de catégorie F, (vii) neuf cent quarante-huit mille cinq cent quarante-quatre (948.544) parts sociales de catégorie G, (viii) neuf cent quarante-huit mille cinq cent quarante-quatre (948.544) parts sociales de catégorie H, (ix) neuf cent quarante-huit mille cinq cent quarante-quatre (948.544) parts sociales de catégorie I et (x) neuf cent quarante-huit mille cinq cent quarante-quatre (948.544) parts sociales de catégorie J ont été souscrites par Insight Venture Partners Growth-Buyout Coinvestment

Fund (B), L.P., prénommée, pour un prix de quatre-vingt-quatorze mille huit cent cinquante-quatre euros et quarante cents (EUR 94.854,40);

- (i) huit cent trente-huit mille deux cent huit (838.208) parts sociales de catégorie A, (ii) huit cent trente-huit mille deux cent huit (838.208) parts sociales de catégorie B, (iii) huit cent trente-huit mille deux cent huit (838.208) parts sociales de catégorie C, (iv) huit cent trente-huit mille deux cent huit (838.208) parts sociales de catégorie D, (v) huit cent trente-huit mille deux cent huit (838.208) parts sociales de catégorie E, (vi) huit cent trente-huit mille deux cent huit (838.208) parts sociales de catégorie F, (vii) huit cent trente-huit mille deux cent huit (838.208) parts sociales de catégorie G, (viii) huit cent trente-huit mille deux cent huit (838.208) parts sociales de catégorie H, (ix) huit cent trente-huit mille deux cent huit (838.208) parts sociales de catégorie I et (x) huit cent trente-huit mille deux cent huit (838.208) parts sociales de catégorie J ont été souscrites par Insight Venture Partners Growth-Buyout Coinvestment Fund (Cayman), L.P., prénommée, pour un prix de quatre-vingt-trois mille huit cent vingt euros et quatre-vingt cents (EUR 83.820,80); et

- (i) sept cent soixante-dix mille six cent quatre-vingt-huit (770.688) parts sociales de catégorie A, (ii) sept cent soixante-dix mille six cent quatre-vingt-huit (770.688) parts sociales de catégorie B, (iii) sept cent soixante-dix mille six cent quatre-vingt-huit (770.688) parts sociales de catégorie C, (iv) sept cent soixante-dix mille six cent quatre-vingt-huit (770.688) parts sociales de catégorie D, (v) sept cent soixante-dix mille six cent quatre-vingt-huit (770.688) parts sociales de catégorie E, (vi) sept cent soixante-dix mille six cent quatre-vingt-huit (770.688) parts sociales de catégorie F, (vii) sept cent soixante-dix mille six cent quatre-vingt-huit (770.688) parts sociales de catégorie G, (viii) sept cent soixante-dix mille six cent quatre-vingt-huit (770.688) parts sociales de catégorie H, (ix) sept cent soixante-dix mille six cent quatre-vingt-huit (770.688) parts sociales de catégorie I et (x) sept cent soixante-dix mille six cent quatre-vingt-huit (770.688) parts sociales de catégorie J ont été souscrites par Insight Venture Partners Growth-Buyout Coinvestment Fund (Delaware), L.P., prénommée, pour un prix de soixante-dix-sept mille soixante-huit euros et quatre-vingt cents (EUR 77.068,80).

Les parts sociales ainsi souscrites ont été entièrement libérées par l'incorporation de réserves existantes d'un montant de huit cent mille euros (EUR 800.000) au capital social de la Société, ce qu'il a été approuvé par tous les associés.

La preuve de l'existence des réserves mentionnées ci-dessus a été produite au notaire par un bilan intérimaire en date du 8 septembre 2015.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale des associés décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, qui sera désormais rédigé comme suit:

« 5.1. Le capital social de la Société est fixé à huit cent douze mille cinq cents euros (EUR 812.500), représenté par (i) huit millions cent vingt-cinq mille (8.125.000) parts sociales de catégorie A, (ii) huit millions cent vingt-cinq mille (8.125.000) parts sociales de catégorie B, (iii) huit millions cent vingt-cinq mille (8.125.000) parts sociales de catégorie C, (iv) huit millions cent vingt-cinq mille (8.125.000) parts sociales de catégorie D, (v) huit millions cent vingt-cinq mille (8.125.000) parts sociales de catégorie E, (vi) huit millions cent vingt-cinq mille (8.125.000) parts sociales de catégorie F, (vii) huit millions cent vingt-cinq mille (8.125.000) parts sociales de catégorie G, (viii) huit millions cent vingt-cinq mille (8.125.000) parts sociales de catégorie H, (ix) huit millions cent vingt-cinq mille (8.125.000) parts sociales de catégorie I et (x) huit millions cent vingt-cinq mille (8.125.000) parts sociales de catégorie J, ayant chacune une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) (les catégories de parts sociales A à J, telles que décrites ci-dessus, sont collectivement désignées les «Parts Sociales».)»

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ deux mille cinq cents euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire des parties comparantes connu du notaire par nom, prénom et résidence, ledit mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. GROSBUSCH, C. WERSANDT.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 15 septembre 2015. Relation: EAC/2015/21116. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015155481/391.

(150171257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Immovent, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 25, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 38.189.

—
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 1^{er} septembre 2015

Résolutions:

1) Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social du 6, rue Jean-Pierre Brasseur L 1258 Luxembourg au 25 Boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg à partir du 1^{er} septembre 2015.

2) L'adresse et le nom du commissaire ont changé: la société Lut Laget Tax Audit & Accountancy SARL 25, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg

Un mandataire

Référence de publication: 2015155495/14.

(150170810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Impex Overseas Trading Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 25, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 29.931.

—
Extrait du procès-verbal des résolutions du conseil d'administration du 1^{er} septembre 2015

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social du 6, rue Jean-Pierre Brasseur L-1258 Luxembourg au 25 Boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg à partir du 1^{er} septembre 2015.

UN MANDATAIRE

Référence de publication: 2015155496/11.

(150171099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Kanzuga S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 171.834.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 septembre 2015

L'Assemblée renouvelle le mandat de l'administrateur unique de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Luxembourg, le 15 septembre 2015.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015155537/16.

(150170895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Infigen Energy Finance (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 118.826.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Léonie Grethen.

Référence de publication: 2015155497/10.

(150171474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Innovent S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 165.296.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2015155498/11.

(150170793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

International Duty Free S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.
R.C.S. Luxembourg B 186.199.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015155499/9.

(150170790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Kiss Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 251, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 199.654.

Extrait de la résolution prise par les associés de la Société en date du 31 août 2015

Les associés de la Société ont décidé:

1. de prénommer Monsieur Christian Kosch en tant que gérant de la Société, à la date du 31 août 2015 et pour une durée indéterminée;

2. de prénommer Monsieur Mika Valanki en tant que gérant de la Société, à la date du 31 août 2015 et pour une durée indéterminée;

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- Monsieur Kevin Moody né à Ashford, Royaume-Uni, le 14 juillet 1966, ayant son adresse professionnelle au 241, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur Christian Kosch né à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 20 janvier 1977, ayant son adresse professionnelle au 6, rue Duelemerbaach, L-5839 Fentange, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur Mika Valanki né à Helsinki, Finlande, le 18 juin 1964, ayant son adresse professionnelle au 30, rue Schrobilgen, L-2526 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Le Mandataire

Référence de publication: 2015156229/24.

(150172593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2015.

International Radio Networks Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 75.960.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2015155500/11.

(150170768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

INTTAX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2716 Luxembourg, 38, rue Batty Weber.

R.C.S. Luxembourg B 167.455.

Il résulte d'une cession de parts intervenue en date du 18 septembre 2015 que le capital social de la société se répartit désormais comme suit:

FUTURE4YOU S.à r.l.

38, rue Batty Weber

L-2716 Luxembourg 83 parts (soit 67%)

M. Frédéric DE MACAR

38, rue Batty Weber

L-2716 Luxembourg 41 parts (soit 33%)

Total: 124 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015155501/17.

(150171139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Ipico S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 27.192.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015155502/9.

(150170822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Ipico S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 27.192.

Les comptes annuels au 30 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015155503/9.

(150170827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

8F Leasing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1748 Findel, 8, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 165.176.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire en date du 19 juin 2015

Le mandat d'administrateur A de Monsieur Richard FORSON, demeurant à L-5423 Sandweiler (Luxembourg) 2, am Suebelwée a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en l'année 2016.

Le mandat d'administrateur A de Monsieur Roger KOLBET, demeurant à L-7228 Walferdange, 8, rue de la Gare a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en l'année 2016.

Le mandat d'administrateur B de Monsieur Mark JACKSON, demeurant à Berkshire, RG42 5SA, Buckle Lane Farm, Buckle Lane, Bracknell, (Royaume-Uni) a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en l'année 2016.

Le mandat d'administrateur B de Monsieur Paul DA VALL, demeurant à Brighton, BN1 6DL, 39, Florence Road, (Royaume-Uni) a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en l'année 2016.

Le mandat d'administrateur C de Monsieur François MARTIN, demeurant à F-92380 Garches, 20, avenue Henri Bergson (France) a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en l'année 2016.

Le mandat d'administrateur C de Monsieur Bruno MOUCHET, demeurant à F-92920 Paris La Défense Cedex, 9, quai du Président Paul Doumer (France) a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en l'année 2016.

Le mandat d'administrateur D de Monsieur Michael NOSBÜSCH, demeurant à D-60431 Frankfurt am Main (Allemagne), Wilhelm-Busch-Strasse 40 a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en l'année 2016.

Le mandat d'administrateur D de Monsieur Bastian MICHALKA, demeurant à D-60325 Frankfurt am Main (Allemagne), Palmengartenstraße 5-9, a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en l'année 2016.

Le mandat du commissaire aux comptes KPMG Luxembourg R.C.S. Luxembourg B149133, avec siège social à L-1855 Luxembourg, 39, avenue John F. Kennedy a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en l'année 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2015

Pour extrait sincère et conforme

Pour 8F Leasing S.A.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2015156539/36.

(150172441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2015.

IT Consulting and Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3790 Tétange, 22, rue de Volmerange.

R.C.S. Luxembourg B 171.323.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015155508/9.

(150170850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Accel London Investments IX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 200.075.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the fourth day of September.

Before us Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch/Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jacques KESSELER, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, who will keep the original of this deed.

Appears:

Accel London Pan-European IV S.à r.l., a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies’ Register (“Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg”) and with a share capital at that time of USD 25,000 (twenty-five thousand United States Dollars),

here duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, professionally residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialed “ne varietur” by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of a “société à responsabilité limitée” which such party declares to incorporate.

Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a “société à responsabilité limitée”, limited liability company (the “Company”), governed by the present articles of association (the “Articles”) and by current Luxembourg laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the “Law”).

Art. 2. The Company's name is “Accel London Investments IX S.à r.l.”.

Art. 3. The Company's purpose is:

1) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises;

2) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit;

3) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;

4) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;

5) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company (the “Affiliates”) any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favour of a third-party lender of the Affiliates);

6) To borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; and

7) Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They shall for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Shares

Art. 8. The Company's share capital is set at USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars), represented by 20,000 (twenty thousand) shares, with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares are freely transferable in case of a sole shareholder.

The Shares are freely transferable in case of a simultaneous transfer of any and all issued and outstanding shares in the Company.

Otherwise, Shares may not be transferred “inter vivos” to non-shareholders unless shareholders representing at least three quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of Articles 189 and 190 of the Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares provided the Company shall always meet the minimum share capital required by the Law.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price shall not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 12. The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of one or several category A manager(s) and of one or several category B manager(s). The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed and designated as category A manager or category B manager, and her/his/its/their remuneration (if any) determined, by a resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) in accordance with the conditions set forth in article 15 of these Articles.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and “ad nutum”, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound (i) by the sole signature of its sole manager, or, in case of plurality of managers, by the joint signature of one category A manager and one category B manager or (ii) by the sole or joint signature(s) of any agent(s) to which powers have been delegated in accordance with article 12 of these Articles.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate her/his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers may appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. The board of managers may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or any electronic means any other manager as his/her/its proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented, including at least one category A manager and one category B manager.

Decisions of the board of managers are adopted by the majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto including at least one category A manager and one category B manager.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

General meetings of shareholders

Art. 15. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number does not exceed 25 (twenty-five). In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case 1 (one) general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within 6 (six) months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 16. General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation in writing, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company, provided that resolutions to change the nationality of the Company shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders at unanimity.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law. Resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.

Art. 18. Each year, as of 31 December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and

be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders' number exceeds 25 (twenty-five), such inspection shall be permitted only during the 15 (fifteen) days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 20. If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) ("commissaires"), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of Article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors ("réviseurs d'entreprises agréés") appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the qualified auditors registered in the Financial Sector Supervisory Commission ("Commission de Surveillance du Secteur Financier")'s public register.

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditors may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandates.

Dividend - Reserves

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year 5% (five percent) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 23. The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

Art. 24. The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 31 December 2015.

Subscription - Payment

Accel London Pan-European IV S.à r.l., here represented as mentioned above, subscribes to 20,000 (twenty thousand) shares, the whole to be fully paid-up by a contribution in cash, so that the amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) is at the disposal of the Company.

Description of the contribution

The contribution made by Accel London Pan-European IV S.à r.l. against the issuance of shares in the Company is composed of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) in cash.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contribution's existence has been given to the Company.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about 1,500.- euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1) Is appointed as category A manager:

- Mr. Jonathan Biggs, company director, born in Rustington (United Kingdom), on 24 October 1967, residing professionally at 16 St. James's Street, London SW1A 1ER, United Kingdom.

2) Are appointed as category B managers:

- Mr. David Catala, company director, born in Gand (Belgium), on 19 January 1979, residing professionally at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Ludovic Trogliero, company director, born in Clichy-la-Garenne (France), on 8 June 1979, residing professionally at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The managers shall serve for an undetermined duration.

According to article 12 of the Articles, the Company shall be bound by the joint signature of one category A manager and one category B manager.

3) The Company shall have its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF this deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, she signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quatrième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier reste dépositaire de la minute.

A comparu:

Accel London Pan-European IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée, dûment constituée et existante en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et un capital social s'élevant à 25.000 USD (vingt-cinq mille Dollars américains),

ici dûment représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeure annexée au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que mentionné ci-dessus, a requis du notaire soussigné de dresser les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée que la partie comparante déclare constituer.

Dénomination sociale - Objet social - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la “Société”), régie par les présents statuts (les “Statuts”) et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la “Loi”).

Art. 2. La Société portera la dénomination sociale suivante: «Accel London Investments IX S.à r.l.».

Art. 3. L'objet social de la Société est:

1) De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères;

2) D'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres, droits, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile;

3) De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant;

4) De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;

5) D'octroyer à toute société holding, filiale, ou toute autre société liée d'une manière quelconque à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés que la Société (les “Affiliées”), tous concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un tiers-prêteur des Affiliées);

6) D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; et

7) De manière générale de faire toute sorte d'activité qui pourrait sembler à la Société accessoire ou de nature à faciliter la réalisation des objets ci-dessus décrits ou l'un quelconque d'entre eux.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet social.

Art. 4. La Société a son siège social établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises par la Loi.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) de la Société.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers de tout associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans la gestion de la Société. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées des associés ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à 20.000 USD (vingt mille Dollars américains), représenté par 20.000 (vingt mille) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune.

Le montant du capital social de la Société peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas), adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé a un droit de vote proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales sont librement cessibles en cas d'associé unique.

Les parts sociales sont librement cessibles en cas de transfert simultané de toutes les parts sociales émises et existantes de la Société.

Autrement, aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément de l'assemblée générale des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Pour le surplus, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 11. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales sous réserve que le capital social minimum de la Société respecte à tout moment les conditions requises par la Loi.

Un tel rachat sera décidé par une résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) par décision adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts, à condition qu'un tel rachat ait été proposé à chaque associé en proportion du capital social représenté par ses parts sociales.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et de toutes sommes issues des réserves disponibles à cet effet, et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance composé d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie A et d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés de la Société.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et désigné(s) comme gérant de catégorie A ou gérant de catégorie B, et sa/leur rémunération (le cas échéant), fixée par résolution de l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique (selon le cas) conformément aux conditions stipulées à l'article 15 de ces Statuts.

L'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) peut, "ad nutum" et à tout moment, révoquer ou remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et toutes opérations en relation avec l'objet social de la Société dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée (i) par la seule signature du gérant unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant quelconque de catégorie A et d'un gérant quelconque de catégorie B, ou (ii) par la seule signature ou la signature conjointe de tout agent(s) à qui des pouvoirs ont été conférés conformément avec cet article 12 des Statuts.

Le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) ad hoc qui n'est pas/ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) détermine les pouvoirs, les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de cet/ces agent(s), la durée de son/leur mandat ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat. Le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) déterminera les pouvoirs, les missions et la rémunération (le cas échéant) de son agent, la durée de la période de représentation ainsi que toutes autres conditions pertinentes de son/leurs mandat(s).

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut désigner parmi ses membres un président qui en cas d'égalité de voix, aura une voix prépondérante. Le président présidera alors toutes les réunions du conseil de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance pourra être présidé par un gérant présent et nommé à cette occasion. Le conseil de gérance peut également désigner un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de dresser les procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Pour chaque réunion du conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins deux (2) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant alors être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toute convocation devra spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

La réunion du conseil de gérance se tiendra valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisés précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques tout autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Les gérants peuvent participer à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment. Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité des gérants est présente ou représentée, y inclus moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants participant à la réunion du conseil de gérance ou y étant représentés, y inclus au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites dans un procès-verbal, qui est signé par le président ou, par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises lors d'une réunion du conseil de gérance. Dans de tels cas, les résolutions écrites peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire, télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Art. 14. Aucun gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblée générale des associés

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés n'excède pas 25 (vingt-cinq). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les 6 (six) mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés peut se tenir au Grand-Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixés dans la convocation à l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales des associés sont convoquées et les résolutions écrites d'associés sont proposées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite convoquant une assemblée générale et indiquant l'ordre du jour sera faite conformément à la Loi et adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou sur première consultation par écrit, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée, et les résolutions seront alors adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société, étant entendu que la décision de changer la nationalité de la Société ne pourra être prise qu'en assemblée générale extraordinaire des associés à l'unanimité.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi. Ses résolutions doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats concluent entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Chaque année, au 31 décembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du (des) gérant(s), du (des) commissaire(s) (s'il en existe) et du (des) associé(s) envers la société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), une telle communication ne sera autorisée que pendant les 15 (quinze) jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 20. Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), associé(s) ou non.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant sa nomination se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période, et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé (s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle des associés se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés nommés par l'assemblée générale des associées ou l'associé unique (selon le cas), parmi les réviseurs d'entreprises enregistrés auprès du registre public de la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, 5% (cinq pour cent) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil d'un dixième.

Les associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider à tout moment que l'excédent sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital social de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. L'assemblée générale des associés, selon les conditions requises pour la modification des Statuts, ou l'associé unique (selon le cas), peut décider de la dissolution et la liquidation de la Société.

Art. 24. L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés détenant trois-quarts du capital social devra désigner un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, et déterminer le mode de liquidation, les pouvoirs du ou des liquidateurs et leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata des parts sociales qu'ils détiennent.

Loi applicable

Art. 25. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2015.

Souscription - Paiement

Accel London Pan-European IV S.à r.l., ici représentée tel que mentionné ci-dessus, souscrit à 20.000 (vingt mille) parts sociales, le tout entièrement payé par apport en numéraire, de sorte que le montant de 20.000 USD (vingt mille Dollars américains) est à la disposition de la société.

Description de l'apport

L'apport fait par Accel London Pan-European IV S.à r.l. contre l'émission des parts sociales de la Société est composé de 20.000 USD (vingt mille Dollars américains) en numéraire.

Preuve de l'existence de l'apport

Une preuve de l'existence de l'apport a été donnée à la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 1.500,- euros.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant de catégorie A:

- M. Jonathan Biggs, gérant de société, né à Rustington (Royaume-Uni), le 24 octobre 1967, résidant professionnellement au 16 St. Jame's Street, Londres SW1A 1^{er}, Royaume-Uni.

2) Sont nommés gérants de catégorie B:

- M. David Catala, gérant de société, né à Gand (Belgique), le 19 janvier 1979, résidant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- M. Ludovic Trogliero, gérant de société, né à Clichy-la-Garenne (France), le 8 juin 1979, résidant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Les gérants sont nommés pour une période indéterminée.

Conformément à l'article 12 des Statuts, la Société sera engagée par la signature conjointe d'un gérant quelconque de catégorie A et d'un gérant quelconque de catégorie B.

3) Le siège social de la Société est établi au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la personne comparante les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg à la date figurant au commencement de ce document.

Le document ayant été lu au mandataire de la personne comparante, elle a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 septembre 2015. Relation: EAC/2015/20682. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015155891/566.

(150172206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2015.

Jardemer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 76, rue du Grünewald.
R.C.S. Luxembourg B 98.080.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015155513/9.

(150171308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

**IPSE Dixit Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. IPSE Dixit Holding S.A.).**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 72.346.

L'an deux mil quinze, le neuf septembre.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IPSE Dixit Holding S.A., avec siège social au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 72346, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 21 octobre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1020 du 31 décembre 1999 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, précité en date du 25 juin 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 815 du 6 août 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Giovanni Spasiano, employé privé, demeurant professionnellement au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Marco Gostoli, employé privé, demeurant professionnellement au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L -1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Marco Gostoli, précité.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Changement de la forme juridique de la société d'une «société anonyme» en «société à responsabilité limitée» et adaptation des statuts de la société à la nouvelle forme de société, plus particulièrement à ce sujet, changement du nom en IPSE Dixit Holding S.à r.l., tandis que l'objet social et le capital restent inchangés.

3. Cessation des mandats des administrateurs et du commissaire et décharge, et nomination d'un ou de plusieurs gérants.

4. Transfert du siège social statutaire, du siège de direction effective et de l'administration centrale de la Société du Grand-Duché de Luxembourg vers l'Italie, de telle sorte que ce transfert ne donne pas lieu à la constitution d'une nouvelle société, même du point de vue fiscal, et adoption de la nationalité italienne.

5. Mise en conformité des statuts de la Société en vue de les rendre conforme à la législation italienne, emportant notamment le changement de la dénomination sociale en " IPSE Dixit s.r.l.", la fixation de la durée de la Société jusqu'au 31 décembre 2050 et modification de son objet social pour lui donner la teneur en langue italienne suivante: "La società ha per oggetto le seguenti attività: 1. attività di assunzione e gestione di partecipazioni in società italiane ed estere, qualunque ne sia l'oggetto sociale. L'acquisto, la vendita, la permuta, la locazione, la sublocazione di beni immobili in genere per qualsiasi destinazione ed uso, sia di proprietà sociale che di terzi, compresi terreni edificabili ed agricoli, nonché la costruzione e ricostruzione e manutenzione di immobili di proprietà sociale o di terzi. L'acquisto, la conduzione, la vendita di esercizi per la somministrazione al pubblico di alimenti e bevande(ristoranti trattorie pizzerie self service gelaterie pasticcerie panifici bar tavole calde e fredde. 2. La società potrà inoltre, compiere tutte le operazioni commerciali, industriali, mobiliari e immobiliari, compreso il rilascio di garanzie reali e personali a favore proprio, dei propri soci o di società facenti parte del medesimo gruppo (collegate o controllate); potrà stipulare, in qualità di utilizzatore, contratti di leasing e contratti di cessionne di credito. 3. La società potrà,, assumere partecipazioni, non ai fini del collocamento, in altre società, enti, consorzi, imprese, organismi in genere, costituiti o costituendi, aventi oggetto analogo, affine o connesso al proprio. 4. Le attività di cui ai due commi precedenti potranno essere esercitate se ritenute dall'organo amministrativo necessarie od utili per il raggiungimento dell'oggetto sociale, se non vengono esercitate nei confronti del pubblico, se non comportano sollicitazione del pubblico risparmio o, in genere, se non comportano atti che, per natura o modo di esercizio, sono riservati a banche o a intermediari finanziari."

6. Décharge à donner aux gérants démissionnaires et nomination d'un gérant unique.

7. Nomination d'un mandataire afin de représenter la Société au Luxembourg dans toutes les instances et dans toutes les procédures administratives, fiscales et autres, nécessaires ou utiles relativement aux formalités et actes à accomplir en relation avec le transfert du siège social.

8. Désignation d'un mandataire pour représenter la Société en Italie dans toutes les instances et dans toutes les procédures administratives, fiscales et autres, nécessaires ou utiles relativement aux formalités et actes à accomplir en relation avec le transfert du siège social.

9. Divers

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur“ par les comparants, les membres du bureau et le notaire soussigné aux fins d'enregistrement

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, à savoir 4.100 actions nominatives, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Qu'aucun titre émis par la Société autre que les actions de la Société n'est en circulation.

V. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première et deuxième résolutions

L'assemblée générale décide de changer la forme juridique de la Société, laquelle, de société anonyme devient société à responsabilité limitée, emportant le changement de dénomination en IPSE Dixit Holding S.à r l.

La transformation se fait sur base de la situation active et passive de la Société arrêtée au 30 juin 2015 accusant une valeur nette de EUR 409.443,95.

Ladite situation au 30 juin 2015 ainsi que le certificat du conseil d'administration attestant que depuis le 1^{er} juillet 2015 jusqu'à la date des présentes, la situation comptable de la Société n'a pas changé de manière significative par rapport auxdits comptes resteront annexés aux présentes après avoir été paraphés „ne varietur“ par les comparants, les membres du bureau et le notaire soussigné aux fins d'enregistrement.

En vue de refléter la transformation de forme juridique et le changement de dénomination tandis que l'objet social et le capital restent inchangés, l'assemblée générale arrête comme suit les statuts de la société à responsabilité limitée:

« **Art. 1^{er}** . Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de «IPSE Dixit Holding S.à r l.»

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune du siège social de l'accord des associés.

Art. 4. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital souscrit de la société est fixé EUR 410.000 (quatre cent dix mille euros), représenté par 4.100 (quatre mille cent) parts sociales, chacune d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros), entièrement libérées

Art. 7. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les transferts de parts sociales inter vivos à des non-associés ne peuvent se faire que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés pour une durée indéterminée et peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée générale des associés.

Les pouvoirs des gérants seront déterminés dans leur acte de nomination.

Art. 11. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou par consultation écrite à la diligence de la gérance.

Une décision n'est valablement prise qu'après avoir été adoptée par des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 13. Chaque année au dernier jour de décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par les gérants alors en fonction, sauf décision contraire du ou des associés statuant aux conditions des décisions ordinaires, lesquels désignent un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 16. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes».

Répartition des parts sociales

L'assemblée constate que les parts sociales étant échangées contre les actions anciennes toutes nominatives, et intégralement libérées à raison d'une part sociale pour une action ancienne, les 4.100 (quatre mille cent) parts sociales représentatives du capital sont réparties comme suit:

- Dott. Antonio PETRALI RAZZINI, né le 15 mars 1962 à Milan (Italie), demeurant à Via Pace 14, Zerbo (PV), Italie, codice fiscale PTRNTN62C15F205Z: 3.280 parts.

- Mr. Matteo PETRALI, né le 12 janvier 1982 à Milan (Italie), demeurant à Via Colombo 7, Pavia (Italie), codice fiscale PTRMTT82A12F205W: 820 parts, mises en gage en faveur de Dott. Antonio PETRALI RAZZINI, précité, tel qu'il ressort du registre des actions de la Société sous forme de société anonyme dont la copie des folios 5 et 6 après avoir été signée Ne varietur restera annexée aux présentes aux fins d'enregistrement.

Intervention

Ensuite, Dott. Antonio PETRALI RAZZINI et Mr. Matteo PETRALI, précités, tous deux ici représentés par Monsieur Marco Gostoli, précité, déclarent que la transformation de la forme juridique de la Société en société à responsabilité limitée n'affecte pas la mise en gage desdits titres et donnent tout pouvoir aux gérants de la Sociétés nommés ci-après aux fins de procéder aux écritures dans le registre.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission des administrateurs actuellement en fonction à savoir CL MANA-GEMENT SA, Marco GOSTOLI et Giovanni SPASIANO.

L'assemblée générale décide d'accepter la démission du commissaire aux comptes actuellement en fonction à savoir H.R.T. Révision S.A.

L'assemblée générale décide de leur accorder bonne et valable décharge pour l'exécution de leur mandat.

L'assemblée générale décide de nommer les anciens administrateurs comme gérants de la Société qui pourront engager la Société par leur signature individuelle.

Ils sont nommés pour une durée déterminée prenant fin au jour où le transfert de la Société en Italie sera effectif.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité que le siège social statutaire, le principal établissement, l'administration centrale et le siège de direction effective de la Société sont transférés de Luxembourg en Italie,

et plus spécialement au 14 via Pace, Zerbo (Pavia), 27017, Italie,

et de faire adopter par la Société la nationalité italienne, sans toutefois que ce changement de nationalité et de transfert de siège donne lieu, ni légalement, ni fiscalement à la constitution d'une personne juridique nouvelle de façon que la Société, changeant de la nationalité luxembourgeoise vers la nationalité italienne, sera dorénavant soumise à la législation italienne, sans dissolution préalable puisque le transfert de siège ne comporte pas de liquidation aux fins de la loi commerciale.

L'assemblée générale décide d'approuver la situation comptable intermédiaire de la Société arrêtée au 30 juin 2015 à considérer comme comptes de clôture à Luxembourg et comptes d'ouverture en Italie.

Cette situation comptable est annexée aux présentes, tel que mentionné ci-avant.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide la mise en conformité des statuts de la Société en vue de les rendre conformes à la législation italienne et notamment d'adapter les statuts à ceux d'une société à responsabilité limitée, le changement de la dénomination sociale en "IPSE Dixit s.r.l. ", la fixation de la durée de la Société jusqu'au 31 décembre 2050 et la modification de son objet social pour lui donner la teneur en langue italienne telle que reprise ci-après.

L'assemblée générale décide ensuite d'adopter les nouveaux statuts en italien qui auront la teneur suivante:

“ Art. 1. Denominazione.

1. La società è denominata IPSE DIXIT s.r.l.

Art. 2. Sede.

1. La società ha sede legale in zerbo (PV) via pace n. 14, all'indirizzo risultante dall'apposita iscrizione eseguita presso il registro delle imprese ai sensi dell'art. 111-ter disp. att. cod. civ.

2. L'organo amministrativo ha facoltà di istituire e di sopprimere ovunque unità locali operative (succursali, filiali o uffici amministrativi senza stabile rappresentanza, ecc.) ovvero di trasferire la sede legale nell'ambito del Comune; spetta invece ai soci deliberare l'istituzione di sedi secondarie o il trasferimento della sede legale in Comune diverso da quello sopra indicato.

Art. 3. Durata.

1. La durata della società è stabilita fino al 31 dicembre 2050 e può essere prorogata per deliberazione dell'assemblea dei soci a norma di legge.

Art. 4. Oggetto.

1. La società ha per oggetto le seguenti attività: attività di assunzione e gestione di partecipazioni in società italiane ed estere, qualunque ne sia l'oggetto sociale. L'acquisto, la vendita, la permuta, la locazione, la sublocazione di beni immobili in genere per qualsiasi destinazione ed uso, sia di proprietà sociale che di terzi, compresi terreni edificabili ed agricoli, nonché la costruzione e ricostruzione e manutenzione di immobili di proprietà sociale o di terzi. L'acquisto, la conduzione, la vendita di esercizi per la somministrazione al pubblico di alimenti e bevande (ristoranti trattorie pizzerie self service gelaterie pasticcerie panifici bar tavole calde e fredde.

2. La società potrà inoltre, compiere tutte le operazioni commerciali, industriali, mobiliari e immobiliari, compreso il rilascio di garanzie reali e personali a favore proprio, dei propri soci o di società facenti parte del medesimo gruppo (collegate o controllate); potrà stipulare, in qualità di utilizzatore, contratti di leasing e contratti di cessione di credito.

3. La società potrà, assumere partecipazioni, non ai fini del collocamento, in altre società, enti, consorzi, imprese, organismi in genere, costituiti o costituendi, aventi oggetto analogo, affine o connesso al proprio.

4. Le attività di cui ai due commi precedenti potranno essere esercitate se ritenute dall'organo amministrativo necessarie od utili per il raggiungimento dell'oggetto sociale, se non vengono esercitate nei confronti del pubblico, se non comportano sollecitazione del pubblico risparmio o, in genere, se non comportano atti che, per natura o modo di esercizio, sono riservati a banche o a intermediari finanziari.

Art. 5. Capitale.

1. Il capitale sociale è di euro 410.000

2. Per le decisioni di aumento e riduzione del capitale sociale si applicano gli artt. 2481 ss. cod. civ.

3. Salvo il caso di cui all'art. 2482-ter cod. civ., gli aumenti del capitale possono essere attuati anche mediante offerta di partecipazioni di nuova emissione a terzi; in tal caso, spetta ai soci, che non hanno concorso alla decisione, il diritto di recesso di cui all'art. 2473 cod. civ.

4. Nel caso di riduzione per perdite che incidono sul capitale sociale per oltre un terzo, può essere omesso il deposito presso la sede sociale della documentazione prevista dall'art. 2482-bis, comma 2, cod. civ., in previsione dell'assemblea ivi indicata.

5. La società potrà acquisire dai soci versamenti e finanziamenti, a titolo oneroso o gratuito, con o senza obbligo di rimborso, nel rispetto delle normative vigenti, con particolare riferimento a quelle che regolano la raccolta di risparmio tra il pubblico.

Art. 6. Domiciliazione.

1. I soci, gli amministratori e, se nominati, l'organo di controllo e il revisore, per i loro rapporti con la società, sono tenuti a comunicarle per iscritto l'elezione di domicilio ed il recapito telefonico, con gli eventuali indirizzo e-mail e numero di fax.

2. Al domicilio eletto la società potrà trasmettere qualsiasi convocazione, comunicazione e/o documento.

3. In mancanza, il domicilio si deve intendere quello risultante dal registro delle imprese o dagli atti sociali.

Art. 7. Trasferibilità delle partecipazioni.

1. Le partecipazioni sociali e i diritti di opzione sulle stesse sono trasferibili inter vivos secondo le seguenti modalità.

2. Se un socio intende vendere in tutto o in parte la sua partecipazione, deve offrirla in prelazione agli altri soci in proporzione alle partecipazioni da ciascuno di essi possedute, comunicando all'organo amministrativo la sua intenzione di vendere le partecipazioni.

3. Tale comunicazione deve avvenire mediante lettera raccomandata, con avviso di ricevimento, ovvero pec (posta elettronica certificata) contenente almeno le seguenti indicazioni: importo delle partecipazioni in vendita, nominativo dell'acquirente, prezzo offerto e modalità di pagamento.

4. L'organo amministrativo comunicherà a sua volta detta lettera agli altri soci mediante lettera raccomandata con avviso di ricevimento da spedirsi entro trenta giorni dalla prima lettera ovvero pec (posta elettronica certificata).

5. A sua volta ciascun socio avrà trenta giorni dalla ricezione della seconda lettera, ovvero pec (posta elettronica certificata) per comunicare al venditore, mediante lettera raccomandata con avviso di ricevimento, ovvero pec (posta elettronica certificata) la propria intenzione di esercitare la prelazione sulla porzione di partecipazione di sua competenza.

6. Ove uno o più soci non esercitino la prelazione, il o i soci che hanno esercitato la prelazione hanno anche prelazione, proporzionalmente alle rispettive partecipazioni, sulle partecipazioni rimanenti.

7. L'intestazione a società fiduciaria o la reintestazione, da parte della stessa (previa esibizione del mandato fiduciario) agli effettivi proprietari non è soggetta a quanto disposto dal presente articolo.

8. Nel caso di comproprietà di partecipazioni i diritti devono essere esercitati da un unico rappresentante.

Art. 8. Morte del socio.

1. Le partecipazioni sono liberamente trasferibili per successione a causa di morte.

Art. 9. Recesso.

1. Il diritto di recesso spetta in tutti i casi previsti dalla legge.

2. Il socio, che intende recedere dalla società, deve darne comunicazione all'organo amministrativo mediante lettera raccomandata con ricevuta di ritorno ovvero pec (posta elettronica certificata).

3. La raccomandata ovvero pec (posta elettronica certificata) deve essere inviata entro 30 giorni dall'iscrizione nel registro delle imprese o, se non prevista, dalla trascrizione nel libro delle decisioni dei soci della decisione che lo legittima, con l'indicazione delle generalità del socio recedente e del domicilio.

4. Se il fatto che legittima il recesso è diverso da una decisione, esso può essere esercitato non oltre trenta giorni dalla sua conoscenza da parte del socio.

5. Il recesso si intende esercitato il giorno in cui la comunicazione è pervenuta alla sede della società.

6. Il recesso non può essere esercitato e, se già esercitato, è privo di efficacia se, entro novanta giorni dall'esercizio del recesso, la società revoca la delibera che lo legittima ovvero se è deliberato lo scioglimento della società.

Art. 10. Liquidazione delle partecipazioni.

1. In caso di recesso, le partecipazioni saranno rimborsate al socio in proporzione del patrimonio sociale, determinato dall'organo amministrativo, sentito il parere dell'organo di controllo e del revisore, se nominati, con le modalità e i criteri indicati nell'art. 2473 cod. civ.

2. Il rimborso delle partecipazioni deve essere eseguito entro centottanta giorni dall'evento dal quale consegue la liquidazione.

3. Il rimborso può avvenire mediante acquisto da parte degli altri soci, proporzionalmente alle loro partecipazioni, o da parte di un terzo concordemente individuato dai soci medesimi.

4. Qualora ciò non avvenga, il rimborso è effettuato utilizzando riserve disponibili o, in mancanza, riducendo il capitale sociale corrispondentemente.

5. Qualora non risulti possibile il rimborso della partecipazione del socio receduto, la società si scioglie ai sensi dell'art. 2484, comma 1, n. 5, cod. civ.

Art. 11. Unico socio.

1. Quando l'intera partecipazione appartiene ad un solo socio o muta la persona dell'unico socio, l'organo amministrativo deve effettuare gli adempimenti previsti ai sensi dell'art. 2470 cod. civ.

2. Quando si costituisce o ricostituisce la pluralità dei soci, l'organo amministrativo deve depositare la relativa dichiarazione per l'iscrizione nel registro delle imprese.

3. L'unico socio o colui che cessa di essere tale può provvedere alla pubblicità prevista nei commi precedenti.

Art. 12. Amministratori.

1. La società può essere amministrata, alternativamente, con decisione dei soci in sede di nomina:

a) da un amministratore unico;

b) da un consiglio di amministrazione, composto da due o più membri, secondo il numero determinato dai soci al momento della nomina;

c) da due o più amministratori con poteri congiunti, disgiunti o da esercitarsi a maggioranza.

2. Qualora vengano nominati due o più amministratori senza alcuna indicazione relativa alle modalità di esercizio dei poteri di amministrazione, si intende costituito un consiglio di amministrazione.

3. Per "organo amministrativo" si intende l'amministratore unico oppure il consiglio di amministrazione oppure l'insieme di amministratori cui sia affidata congiuntamente o disgiuntamente l'amministrazione.

4. Gli amministratori possono essere anche non soci.

5. Sino a contraria deliberazione dell'assemblea, non si applica agli amministratori il divieto di concorrenza di cui all'art. 2390 cod. civ.

Art. 13. Durata della carica, revoca, cessazione.

1. Gli amministratori restano in carica fino a revoca o dimissioni o per il periodo determinato dai soci al momento della nomina.

2. Gli amministratori sono rieleggibili.

3. La cessazione degli amministratori ha effetto dal momento in cui il nuovo organo amministrativo è stato ricostituito.

4. Quando la società è amministrata da un amministratore unico, il suo mandato verrà a cessare automaticamente quando i soci decidano che la società venga amministrata da un consiglio d'amministrazione oppure da più amministratori e viceversa.

5. In caso di dimissioni della maggioranza degli amministratori o di uno di essi nel caso di organo amministrativo composto di due membri, si intendono dimissionari tutti gli altri membri dell'organo amministrativo medesimo ed i soci dovranno, senza indugio, decidere per la nomina di un nuovo organo amministrativo.

Art. 14. Consiglio di amministrazione.

1. Qualora non vi abbiano provveduto i soci al momento della nomina, il consiglio di amministrazione elegge fra i suoi membri un presidente.

2. Le decisioni del consiglio di amministrazione, salvo quanto previsto al successivo articolo, possono essere adottate mediante consultazione scritta ovvero sulla base del consenso espresso per iscritto, con le medesime modalità e procedura previste per le decisioni dei soci.

3. Il procedimento deve concludersi entro 15 giorni dal suo inizio o nel diverso termine indicato nel testo della decisione.

4. Le decisioni del consiglio di amministrazione sono prese con il voto favorevole della maggioranza degli amministratori in carica e, nel caso di consiglio composto di due membri, con il voto favorevole di entrambi i suoi membri e, pertanto, all'unanimità. In caso di parità di voti, la proposta si intende respinta.

5. Le decisioni degli amministratori devono essere trascritte senza indugio nel libro delle decisioni degli amministratori. La relativa documentazione è conservata dalla società.

Art. 15. Adunanze del consiglio di amministrazione.

1. In caso di richiesta di uno degli amministratori, il consiglio di amministrazione deve deliberare in adunanza collegiale.

2. In questo caso il presidente convoca il consiglio di amministrazione, ne fissa l'ordine del giorno, ne coordina i lavori e provvede affinché tutti gli amministratori siano adeguatamente informati sulle materie da trattare.

3. La convocazione avviene mediante avviso spedito a tutti gli amministratori e, se nominati, all'organo di controllo e al revisore, con qualsiasi mezzo idoneo ad assicurare la prova dell'avvenuto ricevimento, almeno tre giorni prima dell'adunanza e, in caso di urgenza, almeno un giorno prima. Nell'avviso vengono fissati la data, il luogo, l'ora della riunione, l'ordine del giorno.

4. Il consiglio si raduna presso la sede sociale o anche altrove, purché in Italia.

5. Le adunanze del consiglio e le sue deliberazioni sono valide, anche senza convocazione formale, quando intervengono tutti i consiglieri in carica e l'organo di controllo, se nominato.

6. Le riunioni del consiglio di amministrazione si possono svolgere anche per audioconferenza o videoconferenza, con le medesime modalità e procedura previste per le decisioni dei soci.

7. Delle deliberazioni della seduta si redigerà un verbale firmato dal presidente e dal segretario, se nominato, verbale che dovrà essere trascritto nel libro delle decisioni degli amministratori.

Art. 16. Poteri dell'organo amministrativo.

1. L'organo amministrativo ha tutti i poteri per l'amministrazione ordinaria e straordinaria della società. In sede di nomina possono, tuttavia, essere indicati limiti ai poteri degli amministratori.

2. Nel caso di nomina del consiglio di amministrazione, questo può delegare tutti o parte dei suoi poteri ad un comitato esecutivo composto da alcuni dei suoi componenti, ovvero ad uno o più dei suoi componenti, anche disgiuntamente. In questo caso si applicano le disposizioni contenute nei commi terzo, quinto e sesto dell'art. 2381 cod. civ. Non possono essere delegate le attribuzioni indicate nell'art. 2475, quinto comma, cod. civ.

3. Nel caso di consiglio di amministrazione formato da due membri, qualora gli amministratori non siano d'accordo circa l'eventuale revoca di uno degli amministratori delegati, entrambi i membri del consiglio decadono dalla carica e devono, entro 15 giorni, sottoporre alla decisione dei soci la nomina di un nuovo organo amministrativo.

4. Nel caso di nomina di più amministratori, al momento della nomina i poteri di amministrazione possono essere attribuiti agli stessi congiuntamente, disgiuntamente o a maggioranza, ovvero alcuni poteri di amministrazione possono essere attribuiti in via disgiunta ed altri in via congiunta. In mancanza di qualsiasi precisazione nell'atto di nomina, in ordine alle modalità di esercizio dei poteri di amministrazione, detti poteri si intendono attribuiti agli amministratori congiuntamente tra loro. Nel caso di amministrazione congiunta, i singoli amministratori non possono compiere alcuna operazione.

5. Possono essere nominati direttori, institori e procuratori per il compimento di determinati atti o categorie di atti, determinandone i poteri.

6. Qualora l'amministrazione sia affidata disgiuntamente a più amministratori, in caso di opposizione di un amministratore all'operazione che un altro intende compiere, competenti a decidere sull'opposizione sono i soci.

Art. 17. Rappresentanza.

1. L'amministratore unico ha la rappresentanza della società.

2. In caso di nomina del consiglio di amministrazione, la rappresentanza della società spetta a ciascun consigliere.

3. Nel caso di nomina di più amministratori, la rappresentanza della società spetta agli stessi congiuntamente o disgiuntamente, allo stesso modo in cui sono stati attribuiti, in sede di nomina, i poteri di amministrazione.

4. La rappresentanza della società spetta anche ai direttori, agli institori e ai procuratori, nei limiti dei poteri loro conferiti nell'atto di nomina.

Art. 18. Compensi degli amministratori.

1. Agli amministratori spetta il rimborso delle spese sostenute per ragioni del loro ufficio.

2. I soci possono, inoltre, assegnare agli amministratori un'indennità annuale, in misura fissa, ovvero un compenso proporzionale agli utili netti di esercizio, nonchè determinare un'indennità per la cessazione dalla carica e deliberare l'accantonamento per il relativo fondo di quiescenza, con modalità stabilite con decisione dei soci.

Art. 19. Organo di controllo e revisione legale dei conti.

1. Ricorrendone i presupposti di legge o qualora ritenuto opportuno, i soci provvedono alla nomina di un organo di controllo, costituito da un solo membro effettivo, o di un revisore.

2. L'organo monocratico investito della funzione di controllo e della funzione di revisione può essere sia un revisore legale dei conti persona fisica, sia una società di revisione legale, iscritti nell'apposito registro.

3. L'organo di controllo resta in carica per tre esercizi, con scadenza alla data dell'assemblea convocata per l'approvazione del bilancio relativo al terzo esercizio dell'incarico, ed è rieleggibile.

4. All'organo di controllo o al revisore spettano le competenze e i poteri di cui agli artt. 2403 ss. cod. civ., nonchè la revisione legale dei conti.

5. In deroga a quanto sopra previsto, la società, con decisione dei soci, potrà:

- prevedere che le funzioni di controllo e di revisione siano affidate a un organo collegiale, per la composizione e il funzionamento del quale si applicano le norme dettate in tema di società per azioni;

- prevedere che le funzioni di controllo e di revisione siano affidate separatamente, attribuendo da un lato la funzione di controllo all'organo di controllo (sindaco unico o collegio sindacale) e dall'altro lato la funzione di revisione a un revisore (persona fisica o società di revisione).

Art. 20. Decisioni dei soci.

1. I soci decidono sulle materie riservate alla loro competenza dalla legge, dal presente statuto, nonchè sugli argomenti che uno o più amministratori o tanti soci che rappresentano almeno un terzo del capitale sociale sottopongono alla loro approvazione.

Art. 21. Diritto di voto.

1. Hanno diritto di voto i soci risultanti dall'iscrizione nel registro delle imprese, tenendo conto degli eventuali trasferimenti di partecipazioni sociali depositati ma non ancora iscritti.

2. Il voto del socio vale in misura proporzionale alla sua partecipazione.

3. Il socio moroso o il socio la cui polizza assicurativa o la cui garanzia bancaria siano scadute o divenute inefficaci, ove prestate ai sensi dell'art. 2466, comma 5, cod. civ., non può partecipare alle decisioni dei soci.

4) nel caso in cui la partecipazione al capitale di un socio, fosse sottoposta a pegno, usufrutto, al creditore pignoratizio / usufruttuario compete il diritto di voto. Il socio le cui partecipazioni fossero sottoposte a pegno / usufrutto può partecipare alle assemblee senza diritto di voto che compete al creditore pignoratizio / usufruttuario

E' facoltà del creditore pignoratizio / usufruttuario concedere il diritto di voto al socio le cui partecipazioni sono sottoposte a pegno / usufrutto, tale facoltà può essere concessa di volta in volta o in modo permanente in forma scritta.

Art. 22. Consultazione scritta e consenso espresso per iscritto.

1. Salvo quanto previsto al primo comma del successivo articolo, le decisioni dei soci possono essere adottate mediante consultazione scritta ovvero sulla base del consenso espresso per iscritto.

2. La procedura di consultazione scritta o di acquisizione del consenso espresso per iscritto non è soggetta a particolari vincoli, purchè sia assicurato a ciascun socio il diritto di partecipare alla decisione e sia assicurata a tutti gli aventi diritto adeguata informazione.

3. La decisione è adottata mediante approvazione per iscritto di un unico documento, ovvero di più documenti che contengano il medesimo testo di decisione.

4. Il procedimento deve concludersi entro 30 giorni dal suo inizio o nel diverso termine indicato nel testo della decisione.

5. Le decisioni dei soci, adottate ai sensi del presente articolo, devono essere trascritte senza indugio nel libro delle decisioni dei soci.

6) per le partecipazioni sottoposte a pegno / usufrutto si rimanda all'art. 21 comma 4.

Art. 23. Assemblea.

1. Nel caso le decisioni abbiano ad oggetto le modificazioni dello statuto, le decisioni di compiere operazioni che comportano una sostanziale modificazione dell'oggetto sociale o una rilevante modificazione dei diritti dei soci, la riduzione del capitale sociale per perdite, la nomina, la revoca, la sostituzione dei liquidatori ed i criteri di svolgimento della liquidazione, la revoca dello stato di liquidazione, nonchè in tutti gli altri casi espressamente previsti dalla legge e dal presente statuto, oppure quando lo richiedono uno o più amministratori o un numero di soci che rappresentano almeno un terzo del capitale sociale, le decisioni dei soci devono essere adottate mediante deliberazione assembleare.

2. L'assemblea deve essere convocata dall'organo amministrativo, anche fuori dalla sede sociale, purchè in Italia.

3. In caso di impossibilità di tutti gli amministratori o di loro inattività, l'assemblea può essere convocata dall'organo di controllo, se nominato, o anche da un socio.

4. L'assemblea viene convocata con avviso spedito almeno otto giorni prima o, se spedito successivamente, ricevuto almeno cinque giorni prima di quello fissato per l'adunanza, con lettera raccomandata, ovvero con qualsiasi altro mezzo idoneo ad assicurare la prova dell'avvenuto ricevimento, fatto pervenire agli aventi diritto al loro domicilio.

5. Nell'avviso di convocazione devono essere indicati il giorno, il luogo, l'ora dell'adunanza e l'elenco delle materie da trattare.

6. Anche in mancanza di formale convocazione l'assemblea si reputa regolarmente costituita quando ad essa partecipa l'intero capitale sociale e tutti gli amministratori e l'organo di controllo, se nominato, sono presenti o informati e nessuno si oppone alla trattazione dell'argomento. Se gli amministratori o l'organo di controllo, se nominato, non partecipano personalmente all'assemblea, dovranno rilasciare apposita dichiarazione scritta, da conservarsi agli atti della società, nella quale dichiarano di essere informati su tutti gli argomenti posti all'ordine del giorno e di non opporsi alla trattazione degli stessi.

Art. 24. Svolgimento dell'assemblea.

1. L'assemblea è presieduta dall'amministratore unico, dal presidente del consiglio di amministrazione (nel caso di nomina del consiglio di amministrazione) o dall'amministratore più anziano di età (nel caso di nomina di più amministratori con poteri disgiunti o congiunti). In caso di assenza o di impedimento di questi, l'assemblea è presieduta dalla persona designata dagli intervenuti.

2. Spetta al presidente dell'assemblea constatare la regolare costituzione della stessa, accertare l'identità e la legittimazione dei presenti, dirigere e regolare lo svolgimento dell'assemblea, accertare e proclamare i risultati delle votazioni.

3. E' inoltre consentito l'intervento in assemblea mediante mezzi di telecomunicazioni, tra cui la videoconferenza, e ciò alle seguenti condizioni, delle quali deve essere dato atto nei relativi verbali:

a) che siano presenti nello stesso luogo il presidente ed il segretario della riunione, se nominato, che provvederanno alla formazione ed alla sottoscrizione del verbale;

b) che sia consentito al presidente dell'assemblea di accertare l'identità e la legittimazione degli intervenuti, regolare lo svolgimento dell'adunanza, constatare e proclamare i risultati della votazione;

c) che sia consentito al soggetto verbalizzante di percepire adeguatamente gli eventi assembleari oggetto di verbalizzazione;

d) che sia consentito agli intervenuti di partecipare alla discussione ed alla votazione simultanea sugli argomenti all'ordine del giorno, nonché di visionare, ricevere o trasmettere documenti;

e) che siano indicati nell'avviso di convocazione (salvo che si tratti di assemblea tenuta ai sensi dell'ultimo comma dell'articolo precedente) le modalità del collegamento, dovendosi ritenere svolta la riunione nel luogo ove saranno presenti il presidente ed il segretario, se nominato.

4. Qualora nell'ora prevista per l'inizio dell'assemblea, non fosse tecnicamente possibile il collegamento con una sede locale, l'assemblea non sarà valida e dovrà essere riconvocata per una data successiva.

5. Nel caso in cui, in corso di assemblea, per motivi tecnici venisse sospeso il collegamento con una sede locale, la riunione verrà dichiarata sospesa dal presidente dell'assemblea "generale" e saranno considerate valide le deliberazioni sino al momento della sospensione.

Art. 25. Deleghe.

1. Ogni socio, che abbia diritto di intervenire all'assemblea, può farsi rappresentare anche da soggetto non socio per delega scritta, che deve essere conservata dalla società. Nella delega deve essere specificato il nome del rappresentante, con l'indicazione di eventuali facoltà e limiti di subdelega.

Art. 26. Verbale dell'assemblea.

1. Le deliberazioni dell'assemblea devono constare da verbale sottoscritto dal presidente e dal segretario, se nominato, o dal Notaio.

2. Il verbale deve riportare gli esiti degli accertamenti fatti dal presidente a norma del precedente art. 24, comma 2. Nel verbale devono essere riassunte, su richiesta dei soci, le loro dichiarazioni pertinenti all'ordine del giorno.

3. Il verbale dell'assemblea, anche se redatto per atto pubblico, deve essere trascritto, senza indugio, nel libro delle decisioni dei soci.

Art. 27. Quorum deliberativi.

1. L'assemblea delibera con il voto favorevole di tanti soci che rappresentino la maggioranza del capitale sociale, ad eccezione delle seguenti deliberazioni, per le quali sarà necessario il voto favorevole di tanti soci che rappresentino almeno i 2/3 del capitale sociale: le modificazioni dello statuto, la nomina, la sostituzione e la revoca dei liquidatori, i criteri di svolgimento della liquidazione, la revoca dello stato di liquidazione, la fusione, la scissione e la trasformazione della società.

2. Nel caso di decisione dei soci assunta con consultazione scritta o sulla base del consenso espresso per iscritto, le decisioni sono prese con il voto favorevole dei soci che rappresentino la maggioranza del capitale sociale.

3. Per introdurre e/o modificare i diritti attribuiti ai singoli soci ai sensi del terzo comma dell'art. 2468 cod. civ., è necessario il consenso di tutti i soci.

4. Restano comunque salve le altre disposizioni di legge o del presente statuto che, per particolari decisioni, richiedono diverse specifiche maggioranze.

5. Nei casi in cui per legge o in virtù del presente statuto il diritto di voto della partecipazione è sospeso (ad esempio in caso di conflitto di interesse o di socio moroso), si applica l'art. 2368, comma 3, cod. civ.

Art. 28. Bilancio e utili.

1. Gli esercizi sociali si chiudono il 31 dicembre di ogni anno.

2. Il bilancio è presentato ai soci entro 120 giorni dalla chiusura dell'esercizio sociale, salva la possibilità di un maggiore termine nei limiti ed alle condizioni previste dal secondo comma dell'art. 2364 cod. civ.

3. Gli utili netti risultanti dal bilancio, dedotto il 5% (cinque per cento) da destinare a riserva legale fino a che questa non abbia raggiunto il quinto del capitale, verranno ripartiti tra i soci in misura proporzionale alla partecipazione da ciascuno posseduta, salvo diversa decisione dei soci.

Art. 29. Scioglimento e liquidazione.

1. La società si scioglie per le cause previste dalla legge.

2. In tutte le ipotesi di scioglimento, l'organo amministrativo deve effettuare gli adempimenti pubblicitari previsti dalla legge nel termine di 30 giorni dal loro verificarsi.

3. L'assemblea, se del caso convocata dall'organo amministrativo, nominerà uno o più liquidatori, determinando:

- a) il numero dei liquidatori;
- b) in caso di pluralità di liquidatori, le regole di funzionamento del collegio, anche mediante rinvio al funzionamento del consiglio di amministrazione, in quanto compatibile;
- c) a chi spetta la rappresentanza della società;
- d) i criteri in base ai quali deve svolgersi la liquidazione;
- e) gli eventuali limiti ai poteri dell'organo liquidativo.

Art. 30. Clausola di mediazione.

1. Qualsiasi controversia, civile e commerciale, nessuna esclusa, vertente su diritti disponibili, inerenti al presente negozio giuridico o collegate allo stesso (e così, in via esemplificativa e non limitativa, in relazione all'interpretazione e/o

esecuzione del contratto e a quelli connessi e dipendenti, ai diritti e obblighi relativi al rapporto sociale, alla validità e efficacia delle decisioni e delle delibere dei soci e degli organi sociali, promosse da o contro i soci, da o contro la società, da o contro gli organi sociali) dovrà essere oggetto di un tentativo di conciliazione secondo le norme in materia di mediazione finalizzata alla conciliazione delle controversie civili e commerciali di cui al d.lgs. 4.3.2010, n. 28 succ. modd. intt.

2. La mediazione, improntata alla neutralità e all'imparzialità, si svolgerà davanti a un organismo di mediazione o comunque a un organo deputato a gestire il procedimento di mediazione e iscritto nell'apposito registro del Ministero di Giustizia e si svolgerà secondo le procedure previste dalla legge e dal regolamento di procedura dell'organo.

3. In caso di insuccesso della mediazione o comunque se la controversia non dovesse essere risolta entro il termine previsto dalla legge o dal predetto regolamento, la controversia potrà sempre essere devoluta all'autorità giudiziaria competente.

4. Tutte le informazioni relative allo svolgimento della procedura di mediazione, ivi comprese l'eventuale proposta del mediatore e le posizioni eventualmente assunte dalle parti rispetto alla stessa, hanno carattere di segretezza e non potranno in alcun modo essere utilizzate nel giudizio promosso a seguito dell'insuccesso della procedura.

Art. 31. Disposizioni generali.

1. Per tutto quanto non è previsto nel presente statuto si fa riferimento alle disposizioni di legge in materia.”

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de fixer le nombre de gérant à 1 (un) et de nommer, pour une période indéterminée sauf révocation ou démission, Monsieur Dott. Antonio PETRALI RAZZINI, Milan, commercialiste, né le 15 mars 1962 à Milan (Italie), demeurant professionnellement à Milan, Italie, Via G.B. Morgagni N° 28, comme gérant unique avec pouvoirs ordinaires et extraordinaires.

Septième résolution

L'assemblée générale décide de nommer Citco C&T (Luxembourg) S.A., 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, afin de représenter la Société au Luxembourg dans toutes les instances et dans toutes les procédures administratives, fiscales et autres, nécessaires ou utiles relativement aux formalités et actes à accomplir en relation avec le transfert du siège social.

Huitième résolution

L'assemblée générale décide de nommer Dott. Antonio PETRALI RAZZINI, précité, pour représenter la Société en Italie dans toutes les instances et dans toutes les procédures administratives, fiscales et autres, nécessaires ou utiles relativement aux formalités et actes à accomplir en relation avec le transfert du siège social.

L'assemblée générale décide par ailleurs de conférer tous pouvoirs au porteur d'une expédition des présentes à l'effet de radier l'inscription de la société au Luxembourg sur base de la preuve de l'inscription de la société en Italie auprès du Registre des Entreprises (“Registro Imprese”) de Pavia.

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille euros (EUR 2.000).

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe(s)) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Giovanni Spasiano, Marco Gostoli, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.I, le 10 septembre 2015. 1LAC / 2015 / 28886. Reçu 75.-€.

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 septembre 2015.

Référence de publication: 2015155504/536.

(150171204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Juler Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 165.596.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance de la Société tenue à Luxembourg le 11 Septembre 2015

Il résulte des décisions du conseil de gérance que le siège social de la Société a été transféré au 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juillet 2015.

Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Pour la société Juler Holding S.à r.l.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2015155511/15.

(150170969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

LSREF3 Datona Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. LSF 12 S.à r.l.).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 198.167.

—
In the year two thousand and fifteen, on the eleventh day of September,

Before Us, Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

LSF 11 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with a share capital of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro), having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the register of trade and companies of Luxembourg (registre de commerce et des sociétés de Luxembourg) (the "RCS") under number B 198169 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Peggy Simon, employee with professional address in L-6475 Echternach, 9, Rabatt, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg on 10 September 2015.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as aforementioned, declared being the Sole Shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) LSF 12 S.à r.l., registered with the RCS under number B 198167, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg and incorporated pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, dated 29 June 2015 published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* dated 26 August 2015 number 2254, which articles have not been amended since (the "Company").

The appearing party, through its proxyholder, declared and requested the undersigned notary to state that:

1. The entire issued share capital represented by 100 (one hundred) shares is held by the Sole Shareholder.
2. The Sole Shareholder is represented by proxy so that all shares in issue in the Company are represented at this extraordinary decision of the Sole Shareholder so that the decisions can be validly taken on all the items of the below agenda.

3. The agenda of the meeting is as follows:

Agenda

- 1) Change of the name of the Company to "LSREF3 Datona Investments S.à r.l.";
- 2) Subsequent amendment of article 4 of the Company's articles of association (the Articles) to reflect such change of name;

The Sole Shareholder, represented as stated above, then, asked the undersigned notary to record its resolutions as follows:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the Company's name into "LSREF3 Datona Investments S.à r.l."

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to subsequently amend article 4 of the Articles so that article 4 shall henceforth be read as follows in its English version:

" **Art. 4. Name.** The corporate name of the Company is "LSREF3 Datona Investments S.à r.l."

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder appearing signed, together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le onze septembre,

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

LSF 11 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous le droit luxembourgeois ayant un capital social de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg (le «RCS») sous le numéro B 198169 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Peggy Simon, employée, ayant son adresse professionnelle à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel qu'indiqué ci-avant, a déclaré être l'Associé Unique de la société à responsabilité limitée LSF 12 S.à r.l., immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 198167, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, et constituée suivant un de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 29 juin 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 26 août 2015, numéro 2254, lesquels statuts n'ont pas été modifiés depuis (la «Société»).

La partie comparante, par son mandataire, a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. La totalité du capital social, représentée par 100 (cents) parts sociales, est détenu par l'Associé Unique.
2. L'Associé Unique est représenté en vertu d'une procuration de sorte que toutes les parts sociales émises par la Société sont représentées à cette décision extraordinaire de l'Associé Unique et toutes les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points de l'ordre du jour ci-après.
3. L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour

- 1) Changement de nom de la Société en «LSREF3 Datona Investments S.à r.l.»;
- 2) Par conséquent, modification de l'article 4 des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter ce changement de nom de la Société.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer le nom de la Société en «LSREF3 Datona Investments S.à r.l.».

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide en conséquence de modifier l'article 4 des Statuts, de sorte que cet article 4 aura désormais la teneur suivante dans la version française des statuts:

« **Art. 4. Dénomination.** La société est dénommée «LSREF3 Datona Investments S.à r.l.».

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande du mandataire de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction en langue française; à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, Grand Duché de Luxembourg, au bureau du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du document faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire comparant et le notaire ont signé le présent acte original.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 15 septembre 2015. Relation: GAC/2015/7797. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 21 septembre 2015.

Référence de publication: 2015156270/103.

(150171759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2015.

I.V. Ory S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 20.769.

L'an deux mille quinze, le dix septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société de gestion de patrimoine familial - société anonyme "I.V. ORY S.A.-SPF", ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 20.769, constituée suivant acte reçu par Maître Tom METZLER, alors notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie en date du 18 août 1983, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 286 du 21 octobre 1983.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Laurent MARASCHIN, Expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

I.- Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle est restée annexée à l'acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 janvier 2011, enregistré à Grevenmacher, le 2 février 2011, relation GRE/2011/582.

II.- Les procurations émanant des actionnaires représentés à l'assemblée générale du 24 janvier 2011, sont également restées annexées au dit acte.

III.- Lesquels comparants, agissant pour compte des actionnaires qui se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire le 24 janvier 2011, ont prié le notaire instrumentant d'acter que dans cet acte, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2011 référence L 110040291, et publié au Mémorial C et au Recueil des sociétés et des associations, numéro 1139 du 27 mai 2013, il y a lieu de remplacer le passage suivant dans les statuts par le texte indiqué ci-dessous:

(...)

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille deux cents euros (31.200,- EUR), représenté par mille deux cents (1.200) actions d'une valeur nominal de vingt-six euros (26,- EUR) chacune, entièrement libérées..

(...)

DONT ACTE, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Laurent MARASCHIN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 15 septembre 2015. Relation GAC/2015/7743. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015156167/39.

(150172200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2015.

Jesaja, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 25, boulevard Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 160.881.

Extrait du procès-verbal par voie circulaire des résolutions du conseil d'administration en date du 1^{er} septembre 2015

Ordre du jour:

1. Changement d'adresse du siège social
2. Divers

Résolutions:

1. Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social du 6, rue Jean-Pierre Brasseur L-1258 Luxembourg au 25 Boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg à partir du 1^{er} septembre 2015.

L'adresse et le nom du commissaire ont changé: la société Lut Laget Tax Audit & Accountancy SARL 25, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg

Un Mandataire

Référence de publication: 2015155515/17.

(150171100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

JLD Activity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 177.359.

Le Bilan abrégé et les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 septembre 2015.

Référence de publication: 2015155516/11.

(150171328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

LANDIMMO Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.823.319,00.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 31, rue de Hollerich.
R.C.S. Luxembourg B 174.011.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 juin 2015 que:

L'Assemblée Générale décide de nommer la société ERNST & YOUNG S.A., ayant son siège social à L - 5365 Munsbach, 7, Rue Gabriel Lippmann, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47 771 pour réviser les comptes de la Société pour l'exercice 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2015.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015155567/17.

(150171661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

JP Commercial VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 156.954.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015155518/9.

(150171371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Juttel S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9255 Diekirch, 8, place de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 94.591.

Les comptes annuels au 22/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Fiduciaire WBM
Experts comptables et fiscaux
Signature

Référence de publication: 2015155519/13.

(150170987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

JWL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 158.688.

Les statuts coordonnés au 29 juillet 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2015155520/11.

(150171134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

J2B Consultants S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4873 Lamadelaine, 12, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 127.773.

1. Monsieur Jean, Pierre, Lucien DESAINT n'est plus associé.
2. Mademoiselle Emmanuelle DESAINT n'est plus associée.
3. Monsieur Bernard BINOT possède 400 parts sociales.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015155521/12.

(150171646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

KAIC, Kuwaiti Algerian Investment Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.
R.C.S. Luxembourg B 21.292.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015155545/9.

(150171362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

K.S. Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 138.804.

Les comptes annuels de la société K.S. Investments S.A. au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015155522/10.

(150170851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Kaloo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 477.579,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 191.682.

Il est porté à la connaissance des tiers la rectification du prénom d'un Administrateur de catégorie B, à savoir Monsieur Reno TONELLI au lieu de Maurizio TONELLI, ingénieur financier né le 12 Janvier 1955 à CESENA (Italie), demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KALOO S.à.r.l.

Société à Responsabilité Limitée

Référence de publication: 2015155524/14.

(150170831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Somsis, Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 161.754.

Extrait des résolutions prises par l'administrateur unique tenu au siège social le 17 septembre 2015:

1- L'administrateur unique, après avoir pris acte des démissions, avec effet immédiat de:

- Monsieur Karl LOUARN, de son poste d'administrateur de catégorie A de la Société;
- Monsieur Joeri STEEMAN, de son poste d'administrateur de catégorie A de la Société;
- Monsieur Massimo GILOTTI, de son poste d'administrateur de catégorie B de la Société;
- Monsieur Frédéric MONCEAU, de son poste d'administrateur de catégorie B et président de la Société,

décide de nommer, avec effet immédiat:

- Monsieur Stéphane WEYDERS né le 02janvier 1972 à Arlon (Belgique) et demeurant professionnellement au 151, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, au poste d'administrateur de catégorie A de la Société dont il achèvera le mandat.

- Madame Gisèle GALHANO née le 30 mai 1973 à Moyeuvre-Grande (France), demeurant professionnellement au 151, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, au poste d'administrateur de catégorie B de la Société dont elle achèvera le mandat.

- Monsieur Fabien ROSSIGNOL-BURGOS LEON né le 4 février 1969 à Nancy (France), demeurant professionnellement au 151, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, au poste d'administrateur de catégorie B de la Société dont il achèvera le mandat.

2- L'administrateur unique, après avoir pris acte de la démission, avec effet immédiat de Monsieur Régis Piva en tant que Commissaire aux comptes, décide de nommer la société EUROPEENNE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES ET INDUSTRIELLES, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le n°B56469, en tant que Commissaire aux comptes de la Société dont le siège social est établi au 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg.

3- L'administrateur unique décide de transférer le siège de la Société au 151, avenue de la Faïencerie, 1-1511 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015156459/30.

(150172442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2015.

Kapellen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 112.433.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Léonie Grethen.

Référence de publication: 2015155525/10.

(150170961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Kashevarmorneftegaz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 177.367.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2015.

Carsten SÖNS

Mandataire

Référence de publication: 2015155527/13.

(150171316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Kerta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 169.561.

Les statuts coordonnés au 27 juillet 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2015155528/11.

(150171002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Kraftwerk S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 59.572.

Extrait de l'assemblée générale tenue à Luxembourg le 1^{er} septembre 2015

L'Assemblée constate et accepte la démission de Madame Sylviane COURTOIS de son poste d'administrateur et de Présidente du Conseil d'administration et de Monsieur Eddy WIRTZ de son poste d'administrateur avec effet immédiat.

L'Assemblée constate également la démission de son mandat de commissaire aux comptes de la société Auditeurs Associés enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B93937 et décide de nommer en tant que nouveau commissaire aux comptes la société Lut Laget Tax Audit & Accountancy, ayant son siège social au 25 boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B53981.

Le mandat du commissaire aux comptes ainsi nommé viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2019.

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société au 25 boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2015155544/20.

(150171116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Keystone Pik S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 199.937.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 17 septembre 2015.

Pour statuts conformes

Référence de publication: 2015155530/11.

(150170757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Keystone Pik S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 199.937.

—
In the year two thousand and fifteen, on the fifteenth day of the month of September.

Before us Maître Blanche Moutrier, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Keystone PIK Holdings Limited, a private limited company incorporated under the laws of England and Wales having its registered office at The Waterfront, Lakeside Boulevard, Doncaster, DN4 5PL, United Kingdom and registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number 9764909,

represented by Ms Sophie Chabot, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy (which after being signed ne varietur shall remain attached to the present deed to be submitted together with it to the registration formalities), being the sole shareholder (the “Sole Shareholder”) of Keystone PIK S.à r.l. (the “Company”), a société à responsabilité limitée organised and existing under the laws of Luxembourg, with its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, in the process of being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary on 10 September 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of incorporation of the Company have not been amended since its incorporation.

The appearing party declared and requested the notary to record that the Sole Shareholder holds all twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each, so that the decisions can validly be taken on the following items:

Agenda

(a) Amendment of the accounting year of the Company to start on 1 April of each year and to terminate on 31 March of the following year; the current accounting year which has started on 10 September 2015 shall terminate on 31 March 2016.

(b) Consequential amendment of article 11 of the articles of association of the Company as follows: “The accounting year begins on 1 April of each year and ends on 31 March of the following year”.

(c) Amendment of the third paragraph of Article 2 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

“The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures and secure its obligations and indebtedness by any security interests or otherwise. In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees (including up-stream and side-stream) or security interests or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.”

After due consideration of the items on the agenda above the Sole Shareholder took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to amend the accounting year of the Company to start on 1 April of each year and to terminate on 31 March of the following year.

The sole shareholder resolved that the current accounting year which started 10 September 2015 shall terminate on 31 March 2016.

Second resolution

Consequently to the first resolution, the sole shareholder resolved to amend article 11 of the articles of association of the Company as set forth under item b of the agenda above.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the third paragraph of Article 2 of the articles of association of the Company as set forth under item c of the agenda above.

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at 1.300,- Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the appearing parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French version, the English version shall prevail.

Done in Luxembourg, on the aforementioned date.

After reading these minutes the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le quinzième jour du mois de septembre.

Par-devant nous, Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Keystone PIK Holdings Limited, une société à responsabilité limitée (private limited company) de droit anglais, ayant son siège social situé au The Waterfront, Lakeside Boulevard, Doncaster, DN4 5PL, Royaume-Uni et immatriculée auprès du Registre des Sociétés en Angleterre et au pays de Galles sous le numéro 9764909,

représentée par Melle Sophie Chabot, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration (laquelle, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte afin d'être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement), étant l'associé unique (l'«Associé Unique») de Keystone PIK S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, constituée le 10 septembre 2015 par acte du notaire soussigné, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter que l'Associé Unique détient l'ensemble des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'une livre sterling (1 GBP) chacune, de sorte que les décisions peuvent être prises valablement sur les points suivants:

Ordre du jour

(a) Modification de l'année sociale de la Société afin qu'elle commence le 1^{er} avril de chaque année et se termine le 31 mars de l'année suivante; l'année sociale en cours qui a commencé le 10 septembre 2015 se terminera le 31 mars 2016.

(b) Modification conséquente de l'article 11 des statuts de la Société comme suit: «L'année sociale commence le 1^{er} avril de chaque année et termine le 31 mars de l'année suivante».

(c) Modification du troisième paragraphe de l'article 2 des statuts de la Société afin de prendre la teneur suivante:

«La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance et garantir ses obligations et ses dettes au moyen de sûretés ou autrement. D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties (incluant up-stream et side-stream), sûretés ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.»

Après avoir dûment examiné les points portés à l'ordre du jour ci-dessus, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée a décidé de changer l'année sociale de la Société afin qu'elle commence le 1^{er} avril de chaque année et se termine le 31 mars de l'année suivante.

L'assemblée a décidé que l'année sociale en cours qui a commencé le 10 septembre 2015 se terminera le 31 mars 2016.

Deuxième résolution

En conséquence de la première résolution, l'associé a décidé de modifier l'article 11 des Statuts afin qu'il ait la teneur comme indiqué sous le point b de l'Ordre du jour ci-dessus.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier le troisième paragraphe de l'article 2 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur comme indiqué sous le point c de l'Ordre du jour ci-dessus.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incomberont à la Société sont estimé à 1.300.- euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent procès-verbal, la partie comparante et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: CHABOT, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17/09/2015. Relation: EAC/2015/21325. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 18 septembre 2015.

Référence de publication: 201515529/111.

(150170753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Kichechef exploitation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 69, Parc d'Activité Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 174.000.

Les comptes annuels au 31 JANVIER 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 201515531/10.

(150171041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Knowles Luxembourg International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54-56, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 160.769.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Knowles Luxembourg International S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 201515533/11.

(150170734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Knowles Luxembourg Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54-56, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 181.051.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Knowles Luxembourg Services S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 201515535/11.

(150170745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Kanzuga S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 171.834.

Le bilan de la société au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 201515536/12.

(150170892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

A.I.R. et C., Société Anonyme.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 145.977.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 10 septembre 2015

Il résulte de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 10 septembre 2015 une résolution unique:

L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer à compter du 10 septembre 2015, Monsieur Francisco QUINTANS DE SOURE, né le 29 septembre 1956 à Campo Grande - Lisboa au Portugal, demeurant professionnellement à L - 1140 Luxembourg, 113, Route d'Arlon, en tant que nouvel administrateur.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Pour extrait conforme

*Pour la Société**Un mandataire*

Référence de publication: 2015155890/19.

(150171732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2015.

Knowles Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54-56, boulevard Napoléon Ier.

R.C.S. Luxembourg B 181.049.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Knowles Luxembourg S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2015155534/11.

(150170727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Kiliteam V, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.540.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 193.613.

—

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2015.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2015155542/13.

(150170841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

L Real Estate, Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 144.610.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L Real Estate S.A.

Mandataire

Référence de publication: 2015155546/11.

(150171243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Magnate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 1.000.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 189.985.

EXTRAIT

En date du 17 septembre 2015, l'associé unique de la Société, TPG Magnate Holdings, L.P., a cédé:

1) une part sociale de chacune des classes A à J de la Société (soit 10 parts sociales de classes différentes) à TPG Magnate Holdings Sub, L.L.C., une limited liability company constituée sous les lois de l'Etat de Delaware, Etats-Unis, enregistrée auprès du Register of Companies of Delaware sous le numéro 5795559 et ayant son siège social à Suite 302, 4001 Kennett Pike, Wilmington, County of Newcastle, Delaware 19807, Etats-Unis d'Amérique; et

2) une part sociale de chacune des classes A à J de la Société (soit 10 parts sociales de classes différentes) à TPG Magnate Holdings Sub II, L.L.C., une limited liability company constituée sous les lois de l'Etat de Delaware, Etats-Unis, enregistrée auprès du Register of Companies of Delaware sous le numéro 5795563 et ayant son siège social à Suite 302, 4001 Kennett Pike, Wilmington, County of Newcastle, Delaware 19807, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Référence de publication: 2015155600/20.

(150171654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Kappa Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 149.562.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

KAPPA INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2015155538/11.

(150171026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Kaya Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 25, boulevard Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 170.954.

Procès-verbal du conseil d'administration du 1^{er} septembre 2015

Résolutions:

1. Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social du 6, rue Jean-Pierre Brasseur L-1258 Luxembourg au 25 Boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg à partir du 1^{er} septembre 2015.

2. L'adresse et le nom du commissaire ont changé: la société Lut Laget Tax Audit & Accountancy SARL 25, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Un mandataire

Référence de publication: 2015155539/15.

(150171101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

KCH Even Markt S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 4.106.500,00.**

Siège social: L-1460 Luxembourg, 48, rue d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 134.489.

Par la présente, nous mettons à jour les données de l'actionnaire unique.

- Transfert d'adresse de l'associé Even RX Vier S. à r.l. au 48, rue d'Eich, L-1460 Luxembourg

- Transfert d'adresse professionnelle de M. Fabien Wannier au, The Address Downtown Dubai, Apt#2008, UEA Dubai

Luxembourg, le 18 septembre 2015.

Un mandataire

Référence de publication: 2015155540/13.

(150171500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Lanchester S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 123.746.

—
Par décision de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 8 juin 2015, il a été décidé de ne pas renouveler le mandat de DELOITTE AUDIT, ayant son siège social au 560, Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises agréé. De ce fait, il n'y a plus de réviseur d'entreprises agréé dans la société LANCHESTER S.A..

Luxembourg, le 17 septembre 2015.

Pour: LANCHESTER S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015155566/15.

(150170720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Kheiron S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5532 Remich, 1, rue Enz.

R.C.S. Luxembourg B 108.767.

—
La nouvelle adresse de Monsieur Christian De Salle, associé unique et gérant, se trouve à L-5576 Remich, 24, Chemin des Vignes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2015.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2015155541/13.

(150170724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Kosp Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 189.952.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Léonie Grethen.

Référence de publication: 2015155543/10.

(150170750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Purplefield S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 199.464.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par le conseil d'administration de la Société en date du 29 mai 2015 que:

FIDUCIAIRE INTERCOMMUNAUTAIRE SARL, une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-8008 STRASSEN, 130, route d'Arlon, enregistrée au Registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B. 67480

A été nommée en qualité d'agent dépositaire des actions et titres représentatifs d'actions au porteur émises par la Société, conformément à la loi luxembourgeoise du 28 juillet 2014, entrée en vigueur le 18 août 2014, relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2015155721/18.

(150171083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

L'Européenne de l'Immobilier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4750 Pétange, 33, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 185.564.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015155547/10.

(150170922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

La Leche League Luxembourg association sans but lucratif, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1456 Luxembourg, 37, rue de l'Egalité.

R.C.S. Luxembourg F 618.

Le changement proposé a été accepté en unanimité par tous les membres présents lors de l'assemblée extra-ordinaire du 08 septembre 2015.

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination La Leche League Luxembourg, Association sans but lucratif, en abrégé La Leche League Luxembourg, a.s.b.l. Elle a son siège à L-1456 Luxembourg, 37, rue de l'Egalité. Elle a adhéré à La Leche League International (LLLI).

Référence de publication: 2015155548/12.

(150170798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Learmonth Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 134.762.

Les comptes annuels abrégés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015155550/10.

(150171325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Logwin AG, Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 5, An den Längten.

R.C.S. Luxembourg B 40.890.

AUSZUG

Die Liste der Bevollmächtigten der Gesellschaft vom 7. September 2015 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 18. September 2015.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Référence de publication: 2015155554/14.

(150171124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Lux Parrot S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 19.870,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 177.577.

Les comptes annuels pour la période du 14 mai 2013 (date de constitution) au 31 janvier 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 septembre 2015.

Référence de publication: 2015155556/11.

(150170717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Leveraged Capital Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 156.949.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015155551/10.

(150170857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Lipizzaner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 115.777.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Léonie Grethen.

Référence de publication: 2015155552/10.

(150170956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Lisyanskorneftgaz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 177.368.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 septembre 2015.

Carsten SÖNS

Mandataire

Référence de publication: 2015155553/13.

(150171314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

LuxHedge, Société Anonyme.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 171.284.

Messieurs Benoît DUVIEUSART et Alexandre MILLET ont démissionné de leur mandat d'administrateur de la Société en date du 19 août 2015 avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2015.

Mandataire

Référence de publication: 2015155562/13.

(150170990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Luxcom Mallorca S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8281 Kehlen, 9, am Schëtzepesch.

R.C.S. Luxembourg B 149.337.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 18 septembre 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015155559/10.

(150170885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

LuxHedge IP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 171.053.

Messieurs Benoît DUVIEUSART et Alexandre MILLET ont démissionné de leur mandat de gérant de la Société en date du 19 août 2015 avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2015.

Mandataire

Référence de publication: 2015155563/13.

(150170983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

MEGR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 178.882.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société, reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 7 septembre 2015, numéro 2015/2014 de son répertoire, enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 16 septembre 2015, relation: 1LAC/2015/29425 de la société à responsabilité limitée "MEGR S.à r.l.", avec siège social à L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg, inscrite au RCS à Luxembourg sous le numéro B 178 882, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 17 juillet 2013, publié au Mémorial C, numéro 2204 du 10 septembre 2013, ce qui suit:

- Monsieur José RIGA, seul associé, a déclaré procéder à la dissolution et à la liquidation de la société prédite, avec effet au 7 septembre 2015,

- la société dissoute n'a plus d'activités.

- l'associé a déclaré en outre que la liquidation de la prédite société a été achevée et qu'il assume tous les éléments actifs et passifs éventuels de la société dissoute.

- que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant la durée de cinq années à l'adresse suivante: L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.

Bascharage, le 22 septembre 2015.

Pour extrait conforme

Le notaire

Référence de publication: 2015156300/25.

(150172369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2015.
